

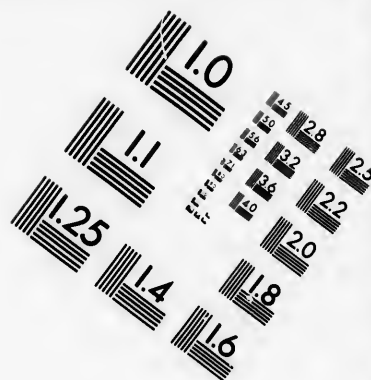
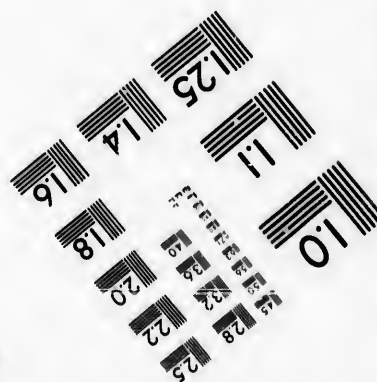
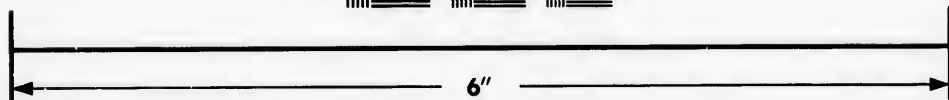
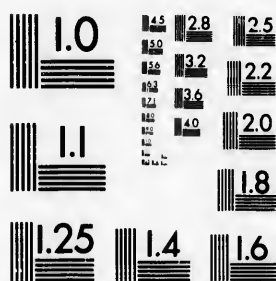


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

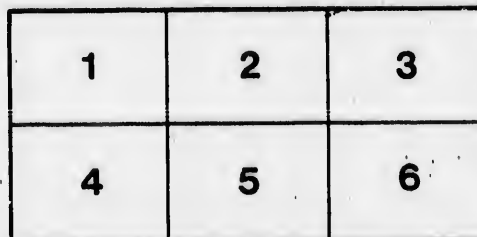
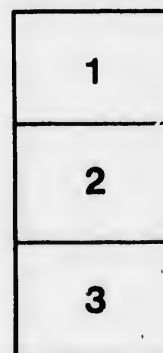
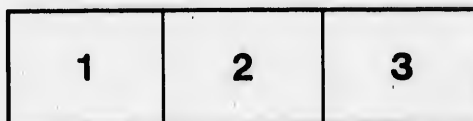
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

RAPPORT DU COMITÉ

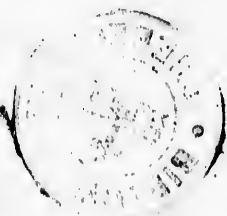
SUR LA

SECTION PARTANT DE MONTRÉAL À KINGSTON

DU

GRAND RAIL-ROAD DU CANADA.

1851.



Le

ins
il
né
M
de
M
ju
de
re
de
co
an
p

s

I

v
f
c
s
n

R A P P O R T .

Le COMITÉ nommé à l'assemblée publique, tenue à Montréal, Vendredi, le 29 Novembre dernier, pour aviser aux moyens de commencer un Rail-road à l'ouest, prend la liberté de rapporter :

Que s'étant assuré des services de C. S. Gzowski, écuyer, ingénieur-en-chef du rail-road du St. Laurent et de l'Atlantique, il lui a donné les instructions de procéder aux examens nécessaires pour choisir la route la plus avantageuse de Montréal à Prescott; et plus tard, étant d'avis qu'il était désirable que ces examens fussent continués jusqu'à Kingston, Mr. Gzowski a été chargé de faire un rapport de la ligne jusqu'à cette cité. A l'égard de ces examens, le comité croit devoir remarquer qu'il s'est bientôt convaincu que des différentes routes qui avaient été suggérées, deux seulement demandaient plus particulièrement son attention immédiate, celle de l'Ottawa, et la route directe par le St. Laurent; les autres n'étant que des variations de routes qui ne requéraient pas son attention à ce période de l'entreprise.

Le rapport de Mr. Gzowski est maintenant ci-dessous soumis :

BUREAU DES INGENIEURS,
} Rail-road du St. Laurent et de l'Atlantique,
Sherbrooke, 26e Février, 1851.

JOHN YOUNG, Ecr., Président, }
Comité Exécutif, }
Rail-road de Montréal et Prescott. }

MONSIEUR,—Conformément aux instructions contenues dans votre communication du 19 Décembre dernier, “ de visiter et faire un rapport sur le caractère du pays, et les moyens de construire un Rail-road depuis Lachine à Prescott et Kingston, sur une ligne parallèle au St. Laurent, et depuis Lachine aux mêmes points par le côté nord de l'Ottawa, en passant par, ou près de Grenville, et de vous donner les distances et le coût probables de chacune de ces routes,” j’ai commencé, aussitôt que les préparatifs à cette fin ont pu être complétés, à faire la visite en question, et j’ai maintenant l’honneur de faire un rapport des résultats pour l’information du comité exécutif.

Avant d’entrer en détail, je dois dire que ma visite a été d’un caractère général. J’ai parcouru toute la distance aussi

près de la direction par où la location définitive des routes serait adoptée qu'il m'a été possible de le faire dans l'espace du temps qui m'a été alloué, et suffisamment près pour pouvoir parler avec quelque certitude des distances, du caractère général du pays, et des facilités de se procurer les matériaux de construction requis, ainsi que pour me permettre de juger du coût probable des routes respectives.

En examinant la route depuis Montréal à Kingston, par le nord de l'Ottawa, vos instructions, par rapport à la direction générale à suivre, savoir: de traverser la rivière de l'Ottawa, à St. Eustache, et de la traverser de nouveau à ou près de Grenville, ont été observées.

Mais comme il n'a été fait aucune mention des localités particulières qui devaient être comprises dans la visite de la ligne parallèle au St. Laurent, il est de mon devoir, avant d'entrer sur la description, comparaison ou l'estimation du coût d'aucune des routes, d'expliquer pour quelles raisons la section ou partie du pays qui est à une distance si considérable du fleuve St. Laurent a été choisie pour le champ des travaux.

Premièrement.—En coupant les terres, à quelque distance du fleuve St. Laurent, on gagne une réauction dans la route, et de nombreuses sinuosités sont évitées.

Secondement.—On fait une épargne importante dans le coût primitif de construction, la surface des terres étant généralement d'un meilleur niveau, et moins traversée par de nombreux ruisseaux, qui, se trouvant plus près de leurs sources, sont de peu d'importance, et peuvent être franchis sans difficulté, mais qui augmentent en étendue à mesure que leurs eaux s'approchent du St. Laurent, et deviennent un item considérable dans le coût de construction. Le fonctionnement et le succès futur du chemin ont aussi été des considérations qui m'ont induit à faire des efforts pour trouver une route praticable à quelque distance du fleuve, qui eût des avantages d'économie quant à son coût primitif, et qui ne fût pas exposée à la compétition d'un rival aussi puissant que l'est la navigation du St. Laurent.

D'après les détails qui traitent du caractère des routes, vous pourrez juger de l'étendue du succès de l'entreprise.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES EXAMINÉES.

LA ROUTE DU NORD OU DE L'OTTAWA.

En partant de Lachine, le chemin peut être pratiqué en droite ligne jusqu'à la rivière des Prairies, une des branches de l'Ottawa. La rivière est divisée à ce point en trois chenaux par les Isles Heron et Verte, et offre les moyens de

traverse le
Jésus jusqu
l'Ottawa,
moulins d
fleuve, la
peut être c
Grenville.
il devint
pourrait é

Carillon
y a été t
hauteurs ;
du chenal
70 pieds ;
de 6 à 15
L'Isle
la rivière
trouve div
pieds et l
rivière n'

La trois
bassin q
rapides,
suis infor
du chena
10 pieds.

Si le
moins d
chenal m
entièrement

Ayant
dans la
commer
endroit
coûtera
l'avanta
rompue
gros ste
de leur
tion suff

Trave
prend d
de Cale
Grande
Finch,
moulins

traverse les plus favorables. De là, à travers le haut de l'Isle-Jésus jusqu'à la rivière Jésus, qui est une autre branche de l'Ottawa, et la traversant à une petite distance au-dessus des moulins de Dumont. En arrivant au bord nord-ouest du fleuve, la ligne prend une direction ouest par une courbe, et peut être continuée en ligne droite, sans presque varier, jusqu'à Grenville. Ne pouvant éviter une seconde traverse de l'Ottawa, il devint nécessaire de visiter les différents points où elle pourrait être pratiquée.

Carillon fut le premier point qui fut examiné. La rivière y a été trouvée avoir une largeur de 1766 pieds entre ses hauteurs; et après l'avoir sondée, on a trouvé que la profondeur du chenal, qui est d'une largeur de plus de 400 pieds, était de 70 pieds; la profondeur de la rivière à côté du chenal variant de 6 à 15 pieds.

L'Isle de Watson a été la seconde place où un examen de la rivière a été fait pour y bâtir un pont. La rivière s'y trouve divisée par l'Isle en deux chenaux, dont l'un de 565 pieds et l'autre de 892 pieds de largeur; la profondeur de la rivière n'excédant pas 10 pieds.

La troisième place qui a été visitée a été à Grenville, à un bassin qui se trouve immédiatement au bas des premiers rapides, où le fleuve a environ 2000 pieds de large; et je suis informé par un des plus anciens pilotes que la profondeur du chenal, dans la hauteur ordinaire de l'eau, n'excède pas 10 pieds.

Si le montant du coût seul est à considérer, l'endroit le moins dispendieux pour traverser est l'Isle de Watson; le chenal n'y étant pas aussi large ni aussi profond, et étant entièrement exempt de débâcle.

Ayant en vue le succès futur du chemin, s'il est construit dans la direction de l'Ottawa, et la nécessité de lui assurer le commerce de l'Ottawa, j'en viens à conclure que le meilleur endroit pour traverser la rivière serait à Grenville. Il en coûtera plus en quelque sorte pour la bâtisse du pont, mais l'avantage de se trouver au pied d'une navigation non interrompue de soixante milles, fréquentée par la classe des plus gros steamers qui apporteront au chemin la plus grande partie de leur fret et de leurs passagers, devrait être une considération suffisante pour engager à faire la dépense additionnelle.

Traversant le fleuve de Grenville à Hawkesbury, la ligne prend de là une direction sud-ouest, passant près des Sources de Caledonia, par le township de Plantagenet sud, près des Grandes Chutes, sur la rivière Nation, dans le township de Finch, où elle traverse la rivière Nation, jusqu'auprès des moulins d'Armstrong, à Winchester; de là, prenant une

direction sud-ouest, jusqu'aux moulins de Sheaver, dans le township de Mountain.

Considérant ce dernier point comme étant également commun aux routes de l'Ottawa et du St. Laurent, et d'où les deux lignes prendront la direction de Kingston, je ne ferai la description de cette portion de la route qu'en dernier lieu, et commencerai à donner celle du St. Laurent en partant de Lachine jusqu'aux moulins de Sheaver.

ROUTE DU ST. LAURENT.

En partant de Lachine, la ligne du chemin prendra la direction générale du bord nord du Lac St. Louis jusqu'à Ste. Anne, traversant de là un des chenaux de la rivière Ottawa, passera à travers la partie supérieure de l'Isle Perrot, et traversant le second chenal de l'Ottawa, près de l'ancien moulin de la seigneurie de l'Honorable Mr. Harwood, arrivera en ligne droite au village de St. Polycarpe; de là, prenant une direction plus à l'ouest, et traversant la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, les profondeurs du township de Lancaster, près du village d'Alexandria, en arrière de Charlottenburg, près du village de St. Raphael, en arrière de Cornwall, coin sud-ouest de Roxborough, en arrière de Osnabruck, front de Winchester et Mountain, et arrivera aux moulins de Sheaver.

Je ne doute nullement, qu'à partir de St. Polycarpe, dans la Seigneurie de la Nouvelle Longueuil, jusqu'aux moulins de Sheaver, dans Mountain, une distance de plus de 57 $\frac{1}{2}$ milles, le chemin ne puisse être pratiqué en droite ligne.

A partir du Moulin de Sheaver, le chemin prendra une direction sud-ouest, et passera en droite ligne, on croit, par le front de South Gower et Oxford, dans les profondeurs du township d'Augusta, près du village de North Augusta, dans celles du township d'Elizabethtown, près des villages de Frankville et Farmersville dans Kitley, jusqu'aux Chutes de Furnace, dans le township de Lansdown, faisant un autre tangent de 42 $\frac{1}{2}$ milles.

Des Chutes de Furnace, la ligne passera par le township de Leeds jusqu'aux moulins de Brewer, dans le township de Pittsburgh, près du Canal du Rideau; de là, suivant un espace entre le sommet du Granit, jusqu'aux moulins de Kingston, traversant le Canal du Rideau avant sa dernière écluse, à un point appelé Hellespont, jusqu'à la Cité de Kingston.

On peut approcher de la Cité de Kingston par trois routes différentes—une en traversant la vallée au côté nord-ouest du Canal, en montant une élévation qui s'étend dans une direction nord-ouest au-delà de Kingston, et qui arrive à la Cité sur un niveau par le village français. Par cette ligne, le chemin

traver
de la
culté
qui pa
de l'e
la ligh

Un
la val
en sul

La
de co
suivan
d'une
pour
bien
l'eau.

Un
de ton
jusqu

La
ainsi
entier
par u
à la c
ascen
les se
dime
favor
eaux
surfa
une c
du p
sont
est c
un e
chem
sembl
nom
Mai
beau
expé
nom
unes
dans

traversera la Cité à une élévation d'environ 60 pieds au-dessus de la surface de l'eau du havre, et il n'y aurait aucune difficulté de construire, pour faciliter le commerce, une branche qui partirait de la ligne principale et qui irait jusqu'au bord de l'eau, au moyen de laquelle le fret pourrait être apporté à la ligne principale et en être transporté.

Un autre moyen d'arriver à Kingston, serait de descendre la vallée de la rivière Cataraqui, après avoir traversé le canal, en suivant le côté nord-ouest de la rivière jusqu'à la Cité.

La troisième route praticable pour arriver à la Cité, serait de continuer sur le bord du canal au lieu de le traverser, en suivant l'élévation qui s'étend jusqu'à Barriefield, et au moyen d'une descente légère arriver au niveau qui serait nécessaire pour traverser la rivière Cataraqui à un point qui n'est pas bien éloigné du pont actuel, et arriver à la Cité par le bord de l'eau.

Une inspection attentive du terrain et des mesurages soignés de toutes les routes, ayant en vue la connexion du chemin jusqu'à l'ouest, feront voir la meilleure route à adopter.

SURFACE GÉNÉRALE DU PAYS.

La surface générale du pays sur les routes de l'Ottawa ainsi que sur celles du St. Laurent, qui a été visitée dans son entier, est très-plane, passant dans presque toute sa distance par un fonds de pierre à chaux, et qui n'offre aucun obstacle à la construction d'un chemin qui coûterait peu, avec des ascendances faciles. Les traverses de la rivière Ottawa sont les seuls points où il sera nécessaire de bâtir des ponts d'une dimension considérable. Les sites qui ont été choisis sont favorables, et ne sont pas exposés soit à la crue subite des eaux ou aux débâcles. Des Chutes de Furnace à Kingston, la surface géologique change de pierre à chaux en granit jusqu'à une étendue d'environ trois milles de Kingston. Cette section du pays est remplie d'étangs et de lacs, dont quelques-uns sont d'une grandeur considérable, et très-profonds. La surface est considérablement bouleversée, ce qui a exigé qu'on y fit un examen bien soigné pour pouvoir y pratiquer une ligne de chemin à rails qui évitât plusieurs des hauteurs rocheuses qui semblent couvrir tout l'espace, et en même temps de nombreuses nappes d'eau. Par l'intermédiaire de Mr. Hill, le Maire de Kingston, et plusieurs autres Messieurs qui prennent beaucoup d'intérêt à ce Rail-road, on me procura un guide expérimenté, et j'ai été agréablement surpris, en suivant nombre de vallées qui séparent les hauteurs, dont quelques-unes sont d'une largeur considérable, et gagnent uniformément dans une direction nord-est, d'avoir pu trouver une route

favorable qui ne nécessite pas d'excavations considérables dans le roc, et dont la direction n'offre aucune sinuosité insurmontable.

La ligne qui a été examinée sur la route de l'Ottawa passe à travers un pays bien établi et bien cultivé, depuis Lachine à Hawkesbury. De là, jusqu'aux moulins de Sheaver dans le township de Mountain, elle passe dans presque toute sa distance par une forêt de bois franc qui indique la richesse d'un sol très-propre aux opérations d'agriculture, et qui ne demande qu'à être établi et de l'esprit d'entreprise pour le rendre égal à aucune partie du pays maintenant en culture. Le fonds, sur toute l'étendue de la route, à quelques exceptions près, est composé d'une glaise forte, et demande à être bien égouté et entièrement empierré pour le préparer à recevoir des fondations convenables et permanentes sur lesquelles passeront les lisses. Le bois de construction de toutes sortes abonde, et est d'une bonne qualité; mais on ne peut s'y procurer de bonne pierre à bâtir que difficilement. Dans plusieurs localités, on ne la trouve qu'à une distance de plusieurs milles de la ligne du chemin.

La ligne qui a été examinée sur la route du St. Laurent passe dans presque toute sa distance, depuis Lachine aux Moulins de Sheaver, dans le township de Mountain, par un pays bien peuplé et en bon état de culture.

Dans le comté de Vaudreuil, il n'y aura qu'une petite portion du chemin qui passera par des terres à bois. Au-delà de la ligne du Haut et du Bas Canada, presque tous les lots sont habités, et le front et la profondeur de toutes les concessions sont en culture.

Il y a beaucoup de pierre et de gravois d'une qualité excellente; des Moulins de Sheaver à Kingston, le pays est bien habité et bien établi. Une grande portion de ce pays, tel que le front des townships de Bastard et Kitley, et parties de Lansdown et Yonge, est dans un état florissant de culture. En approchant la Cité de Kingston, par le township de Pittsburg, le pays devient plus accidenté et moins uni, et n'est pas aussi bien établi.

En examinant la ligne dans toute son étendue depuis Lachine à Kingston par la route du St. Laurent, on peut dire sans exagérer qu'en général elle offre une apparence de prospérité et de richesse chez l'agriculteur. Les maisons sont généralement de pierre, bien bâties, avec leurs granges, leurs bergeries, et nombre de mulons de grain autour, qui indiquent le contentement et l'indépendance, prouvant d'une manière évidente que les produits du pays peuvent plus que suffire aux besoins de l'agriculteur, et qu'il ne lui faut que les

moyens d'un accès facile au marché pour le rendre aussi florissant qu'aucun pays sur le continent.

COMPARAISON DES ROUTES;—DISTANCE.

La distance de Lachine à Kingston par la route de l'Ottawa, en prenant la direction à laquelle il est référé plus haut, et mesurée sur une Carte compilée des meilleures autorités, est de $177\frac{1}{2}$ milles.

La distance de Lachine à Kingston par la route du St. Laurent, calculée de la même manière, est de $162\frac{1}{2}$ milles, n'étant que de $7\frac{1}{2}$ milles plus longue que la ligne droite entre les deux points, prouvant que la route du St. Laurent est plus courte de $14\frac{1}{2}$ milles.

FACILITÉS DE CONSTRUCTION.

Les routes de l'Ottawa et du St. Laurent ont beaucoup de ressemblance sous le rapport de la nature du terrain en général, la surface en est d'un bon niveau, et peut être facilement asséchée, mais elles diffèrent considérablement dans le prix de construction, par rapport à la distance, coût des ponts et du défrichement, ainsi que dans les moyens qu'elles offrent de se procurer les matériaux de maçonnerie et d'empierrement nécessaires.

J'estime la longueur des ponts à être construits, par la route de l'Ottawa, à 5322 pieds, la traverse de la rivière Ottawa y comprise, la largeur des chenaux respectifs étant à la première traverse, près de St. Eustache, de 2322 pieds, et à la seconde, près de Grenville, de 2000 pieds.

La longueur des ponts par la route du St. Laurent, la traverse de l'Ottawa à Ste. Anne y comprise (laquelle est de 1834 pieds), est de 2859 pieds, ce qui fait voir une diminution en faveur de la route du St. Laurent de 2463 pieds de pontage.

Les dépenses de défrichement seront, à mon opinion, d'un cinquième plus considérables par la route de l'Ottawa que par celle du St. Laurent.

Les moyens de se procurer des matériaux de construction, tels que la pierre pour la maçonnerie des ponts et autres travaux, et de tirer des gravois pour l'empierrement, sont de beaucoup plus grands par la route du St. Laurent qu'ils ne le sont par celle de l'Ottawa.

On pourra trouver sur la route du St. Laurent, à une très-petite distance de la ligne, et souvent sur la ligne même, de la pierre à chaux. Des coteaux d'excellents gravois se trouvent près de la ligne et la suivent parallèlement, et quelquefois même la ligne les coupe.

Par la route de l'Ottawa, on aura à faire charroyer, le plus souvent, tous ces matériaux d'une distance considérable.

POPULATION.

La population des comtés par l'intérieur desquels on a en vue de faire passer les routes, exclusivement de la population de la Cité et de l'Isle de Montréal, ainsi que celle de la Cité de Kingston, des comtés de Grenville, Leeds et Frontenac, qui devraient être ajoutées à aucune des deux routes, est comme suit :

La route de l'Ottawa passe par le comté des Deux-Montagnes, dont la population est d'environ 28,791; ainsi que par le comté de Prescott et Russell, dont la population est de 13,883, faisant une population totale de 42,674 ames.

La route du St. Laurent passe par le comté de Vaudreuil, dont la population est de 18,271, ainsi que par les comtés de Glengarry, Stormont et Dundas, dont la population réunie est de 40,245, faisant une population totale de 58,516 ames; et faisant voir un surplus dans la population de la route du St. Laurent qui se monte à 15,912 personnes, qui retireraient des avantages du chemin, et qui se trouveraient directement intéressées à sa construction.

COUT DU CHEMIN.

Avant de donner le calcul du coût d'aucune des routes, il est bon d'observer que l'estimé suivant n'est qu'approximatif.

Il est pour un chemin permanent et effectif, dont les ascendances ne devront en aucun cas, suivant mon opinion, excéder 30 pieds par mille, et qui pourra, comme on l'espère, couvrir tout le montant entier des dépenses.

J'estime le coût du chemin depuis Montréal à Kingston, par la route du St. Laurent, à £5025 courant par mille; ce montant embrassant non-seulement le coût de construction mais aussi celui de la force motrice, et des fournitures nécessaires au chemin, donnant pour coût total du chemin :

162 $\frac{1}{2}$ milles à £5025 Courant.....	£817,818 15 0
---	---------------

En adoptant la route de l'Ottawa, le coût du chemin serait comme suit :

177 $\frac{1}{2}$ milles à £5025 Courant.....	£891,937 10 0
Ajoutez à cette somme le coût additionnel des ponts que j'estime à.....	38,631 0 0
Ainsi que le coût additionnel du défrichement, empierrement et maçonnerie, que j'estime à.....	33,800 0 0

Mettant le coût total du chemin depuis
Montréal à Kingston, par la route de l'Ottawa,
à £964,368 10 0

Coût de la route du St. Laurent, £817,818 15 0

Faisant une différence en faveur de la
route du St. Laurent, de £146,549 15 0

Mes instructions m' enjoignaient de faire un rapport sur les opérations d'ingénieur qu'il y aurait à faire sur les routes. En les évaluant, et les comparant l'une à l'autre sous ce seul point de vue, je me suis efforcé de donner tous les détails et informations qu'il m'a été possible de recueillir dans la courte durée de mes visites.

J'en suis venu au résumé suivant de mes calculs : la route du St. Laurent est de $14\frac{3}{4}$ milles plus courte ; elle coûtera £146,549. 15s. moins que celle de l'Ottawa ; et elle passe par un pays dont la population qui est immédiatement intéressée à la construction du chemin, excède celle de la route de l'Ottawa de 15,942 personnes.

Mettant beaucoup de confiance dans le succès de l'entreprise pour l'accomplissement de laquelle il vous a plu me confier cet examen important, et étant pleinement convaincu de l'effet que devra avoir l'accomplissement de cette entreprise sur le commerce de Kingston et de Montréal, ainsi que la révolution entière qu'elle occasionnera dans le commerce et les passages du Grand-Ouest, et des avantages immenses qu'il faut qu'elle apporte à la section entière du pays que le chemin traversera, je ne puis que demander avec instance une décision prompte sur l'adoption de la route, et sans perte de temps d'y faire commencer les travaux.

Je prends plaisir à signaler l'aide important que j'ai eu de Mr. H. H. Macfarlane, Ingénieur Civil, qui m'a accompagné dans mes visites, et de qui j'ai eu de nombreux documents et plans d'arpentage de différentes parties du pays.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant Serviteur,

C. S. GZOWSKI.

Le comité, en soumettant à l'Assemblée la décision à laquelle il en est venu sur le projet d'un Rail-road de Montréal à l'ouest, a vivement senti l'importance du sujet, et s'est efforcé de se gouverner par des considérations qui pussent le mieux favoriser les intérêts du public en général du Canada ouest et est. Regardant la position géographique du Canada, et les efforts qui ont été faits et qui se font par les habitants entreprenants des états voisins, pour attirer le commerce et le trafic des passages du St. Laurent à des points tous au-dessus de

nos travaux publics, votre comité croit que le temps est arrivé où le peuple du Canada devrait faire un effort vigoureux et résolu pour construire aussi promptement que possible une grande ligne de Rail-road depuis Québec à Windsor, vis-à-vis le Détroit.

Le public voit à l'est le Rail-road de Portland dont les travaux avancent rapidement, et en sont presque à leur fin—il voit la progression de ce chemin qui, passant par le Maine, devra aller jusque dans l'intérieur du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, et qui sera en liaison avec les Rail-roads de Boston et New York, faisant un centre de Montréal d'où partiront bientôt des lignes de communication qui pénétreront dans toutes les parties des districts populeux et riches qui se trouvent à l'est du Lac Champlain, et au sud du St. Laurent. Il y a maintenant du Détroit à l'ouest des cents milles de Rail-road, qui y attirent les produits et les passagers de l'intérieur ouest.

Une telle ligne de chemin dans le Canada procurera à cinq millions des habitants de l'ouest et de l'est la route la plus courte et la plus directe pour les vastes transactions du commerce de ces régions, et elle perfectionnera les avantages de la navigation magnifique du St. Laurent, en offrant des communications faciles et constantes. Le besoin d'un Rail-road entre l'est et l'ouest du Canada est maintenant vivement senti par le fait même que la principale partie des voyageurs à cette saison de l'année passe par les États-Unis, et il est inutile de faire remarquer à un peuple commerçant que le manque de facilité de communication tend à paralyser le commerce, lequel choisit toujours les voies qui offriront le moins d'interruption.

Montréal, d'après sa situation, à la tête de la navigation de l'océan, et comme le point où commence la navigation du fleuve et des lacs, est destiné à devenir le centre et le dépôt du vaste commerce des lacs. Comme port de mer, il n'est de fait plus éloigné de la Grande Bretagne que ne l'est New York ou Boston, (et il l'est moins même), et sera sous peu fréquenté par des vaisseaux d'au moins 1000 tonneaux, et il faut observer en outre qu'il est réellement 200 milles plus près des lacs de l'ouest qu'aucun autre port de l'océan, et que pendant la saison de la navigation, Montréal a indubitablement des moyens de communication bien supérieurs tant sous le rapport du bon marché que sous celui de l'expédition.

Montréal, par rapport à sa position de l'Atlantique en hiver, s'en trouve rapproché au moyen des Rail-roads en progrès depuis les bords de la mer à Portland, Boston et New York, et sa distance relative de l'ouest peut être montrée par l'aperçu comparatif suivant :

	Milles.
Du Détroit à New York, par Dunkirk,.....	745
par Buffalo,.....	820
par Hamilton,.....	738
Du Détroit à Boston, par Buffalo,.....	878
par Hamilton,.....	796
Du Détroit à Montréal,.....	565

Quoique le comité ait cru de son devoir de signaler quelques-uns des avantages de Montréal, il considère le chemin dont il a été requis de faire rapport comme ne formant qu'une section de la Grande Ligne qui partira de Montréal, et ci-après de Québec jusqu'à la rivière Détroit, et c'est pour cela qu'il a pensé qu'il était nécessaire d'étendre du coup la ligne jusqu'à Kingston. Suivant son opinion, la ligne générale, lorsqu'elle sera à son complet, devrait être divisée en trois sections, étant chacune d'une étendue suffisante pour former une corporation indépendante—Montréal à Kingston—Kingston à Toronto, et Toronto jusqu'à l'intersection de la ligne du Rail-road de l'ouest, et de là à Windsor.

Ne considérant cette ligne de Rail-road que comme une partie de la grande route qui s'étendra, sous très-peu de temps, depuis Halifax par Portland (et vraisemblablement aussi par Québec) jusque dans la partie la plus reculée de l'ouest, le Comité a de toute nécessité considéré l'importance de faire le choix d'une route dont la direction, l'économie et les ascendances tendraient le plus à attirer le gros du trafic d'une population qui excède maintenant des millions, et dont on ne saurait à peine juger de l'augmentation. Les considérations ci-énumérées sont d'autant plus essentielles qu'il y aura à lutter contre une compétition des plus sérieuses, et si on dédaigne d'y prêter attention, toute l'entreprise pourrait finir par manquer. Votre Comité est d'avis qu'aucun avantage réel provenant du trafic à faire dans le cours de la route, ne saurait justifier une mesure qui assujétirait le commerce qui passerait en ligne directe à un surcroît de fret et à une perte de temps.

Au lieu de faire un divergent, il vaudrait mieux que les petites villes eussent des branches de communication qui partiraient de la route la mieux adaptée aux besoins de la ligne principale. Si on aborde la question en la manière qu'il est recommandé de le faire, le Canada pourra dès en commençant éviter les désavantages qui résulteraient de routes tortueuses, et plus tard la compétition certaine des lignes rivales, comme on le voit maintenant en Angleterre et aux Etats-Unis. Si on fait un choix judicieux de la route principale du Canada, il ne sera jamais possible de nuire à ses intérêts, et son succès sera vu d'un œil plus confiant de la part des capitalistes. En recommandant de ne diviser la ligne qu'en trois sections, le Comité a eu en vue d'éviter les difficultés qu'apporteraient de trop nombreuses compagnies à l'opération d'un vaste trafic sur tout le cours de la ligne.

On croit qu'en adoptant le moyen suggéré, les dépenses de l'administration des affaires seraient de beaucoup réduites, et qu'on pourrait sans difficulté faire des arrangements pour une uniformité dans le pécuniaire semblables à ceux qu'ont adoptés les portions Canadienne et Américaine de la ligne de Portland. Par rapport à ce sujet, il paraît bien important à votre Comité qu'une jauge uniforme soit adoptée pour le Canada, au nord du St. Laurent. On pourrait éviter ici tous les inconvénients auxquels ont été exposés d'autres pays par leur adoption trop précipitée d'un système inférieur; et cette province a maintenant le grand avantage de profiter de cette expérience. On a donné beaucoup d'attention à ce sujet, et considérant que Montréal est le point où aura lieu très-prochainement le départ d'un pont qui ralliera les bords nord

et sud du St. Laurent, votre comité sollicite le public et le gouvernement avec instance d'adopter en Canada une jauge uniforme de cinq pieds six pouces, la même qui, après mure délibération, a été préférée pour la Grande Ligne de Montréal à Portland, comme étant d'une plus grande capacité, d'un pouvoir moteur plus grand, d'une sûreté et d'une expédition supérieures. Outre ces raisons, d'ailleurs, votre Comité recommande cette jauge comme étant aussi celle de la grande ligne du chemin qui partira de Montréal et Québec jusqu'à Portland, dans le Maine, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse. Considérant la construction d'un pont sur le St. Laurent à Montréal comme une chose décidée, il est d'une importance manifeste et absolue que le Rail-road de l'ouest soit construit sur la même jauge que celle qui s'étendra dans l'est jusqu'à une distance de 700 milles. Si ce n'est le Rail-road de Lachine, aucun intérêt n'en souffrirait—et en ce cas, vu le court espace de la ligne, la dépense qu'il y aurait à faire pour la changer serait de peu d'importance.

Votre Comité, après avoir ainsi donné son opinion sur les principes qui devraient diriger l'entreprise du Rail-road de Montréal à Kingston, soumet l'aperçu suivant des routes qui ont été examinées.

D'après le rapport de M. Gzowski, il paraît que la route directe par le St. Laurent est de 14 $\frac{1}{4}$ milles plus courte que celle de l'Ottawa, et qu'elle coûtera £146,519 de moins, et qu'elle passe par un pays dont la population, qui se trouve immédiatement intéressée à la construction du chemin, excède celle de la route de l'Ottawa de 15,942 personnes.

D'après l'exposé qui précède, il paraît bien désirable à votre Comité que la route directe soit adoptée comme étant décidément la plus avantageuse par rapport aux intérêts de la province. En fait de coût, elle doit aussi être préférée; et par son intersection avec le chemin de Bytown projeté, près des moulins de Sheaver, dans le township de Mountain, elle mettra cette ville à une distance de 128 milles de Montréal. En même temps que Bytown se trouvera alors à une distance de 128 milles de Montréal, celle de Bytown à Rouse Point par Ogdensburg sera de 168 milles; et comme Rouse Point n'est qu'à 45 milles de Montréal, il est évident que le commerce de Bytown pourra atteindre à aucun marché de l'est qui passe à Montréal, par une route aussi courte que celle de Prescott et Ogdensburg, procurant de cette manière au commerce de l'Ottawa plus de facilité qu'il ne serait possible d'en avoir par la route de Grenville. En donnant la préférence à cette dernière route, le trafic entier du pays qui passerait par toute la ligne serait sujet à un transport additionnel de 14 $\frac{1}{4}$ milles, ce qui causerait un tort sérieux, et induirait par la suite à construire une ligne rivale qui serait en droite ligne.

La question du coût additionnel aurait eu seule beaucoup de poids dans les décisions de votre Comité, s'il n'eût pousé qu'outre cela il y avait des raisons impératives qui l'engageaient à en venir à sa conclusion.

Cependant, à propos de la route, le Comité désirerait faire observer que c'est sujet à la décision finale des parties qui pourrout se lancer dans l'entreprise qu'il émet ainsi ses vues; et c'est pour cela qu'il est plus que nécessaire que ceux qui sont intéressés à l'entreprise fassent valoir toute leur énergie

pour gagner de l'influence au moyen de leurs souscriptions au fonds. Le Comité s'acquitte d'un devoir qu'il considère comme public en indiquant ainsi la meilleure route à prendre. Ce sera ensuite aux propriétaires à approuver ou rejeter ses opinions. C'est pour cela que le Comité n'a pas cru devoir définir la route précise dans l'Acte d'Incorporation que la Compagnie du Rail-road de Montréal et Kingston se propose de demander.

Par rapport aux instructions de faire un rapport sur les meilleurs moyens de construire le Rail-road projeté, votre Comité a pensé qu'il n'était pas nécessaire de se hâter de prendre aucune mesure décisive, pensant qu'il valait mieux attendre la délibération de la présente assemblée dans la nomination d'un Comité Provisoire qui ne devrait pas suivant l'avis de votre Comité excéder sept. Il est cependant bien encourageant de remarquer l'enthousiasme avec lequel le pays entier a applaudi à l'entreprise, et votre Comité n'a aucun doute qu'avec du dévouement on pourra sous peu obtenir les moyens de commencer les travaux.

Votre Comité ayant considéré attentivement l'opération de l'Acte qui confère la garantie de la province aux Rail-roads, a adressé un Mémoire au gouvernement demandant le rappel de la clause qui statue qu'une moitié entière du nombre de milles soit parachevée, vu qu'elle double le temps requis pour l'exécution des travaux—qu'elle nuit à leur bonne et économique construction—qu'elle occasionne de la précipitation dans l'exécution de la première moitié, et en augmente le coût—qu'en retardant l'achèvement de la ligne entière, les capitalistes sont moins induits à faire des placements, et qu'en réalité elle ne donne à la province aucune garantie pour l'achèvement du chemin, en ce que le coût de la première moitié ne donne aucune idée de celui de la dernière.

Votre Comité observant de plus l'aide que les différentes Municipalités peuvent donner au moyen de leurs Débentures, a suggéré au Gouvernement qu'elles seraient bien plus acceptables au prêteur, s'il y était fait quelques modifications, et surtout si on autorisait leur émanation à un taux d'intérêt plus haut que celui de six pour cent. Il a de plus suggéré, qu'à certaines conditions, il serait aussi facile de réaliser sur ces Débentures que sur les Débentures Provinciales sans la nouvelle loi de Banques.

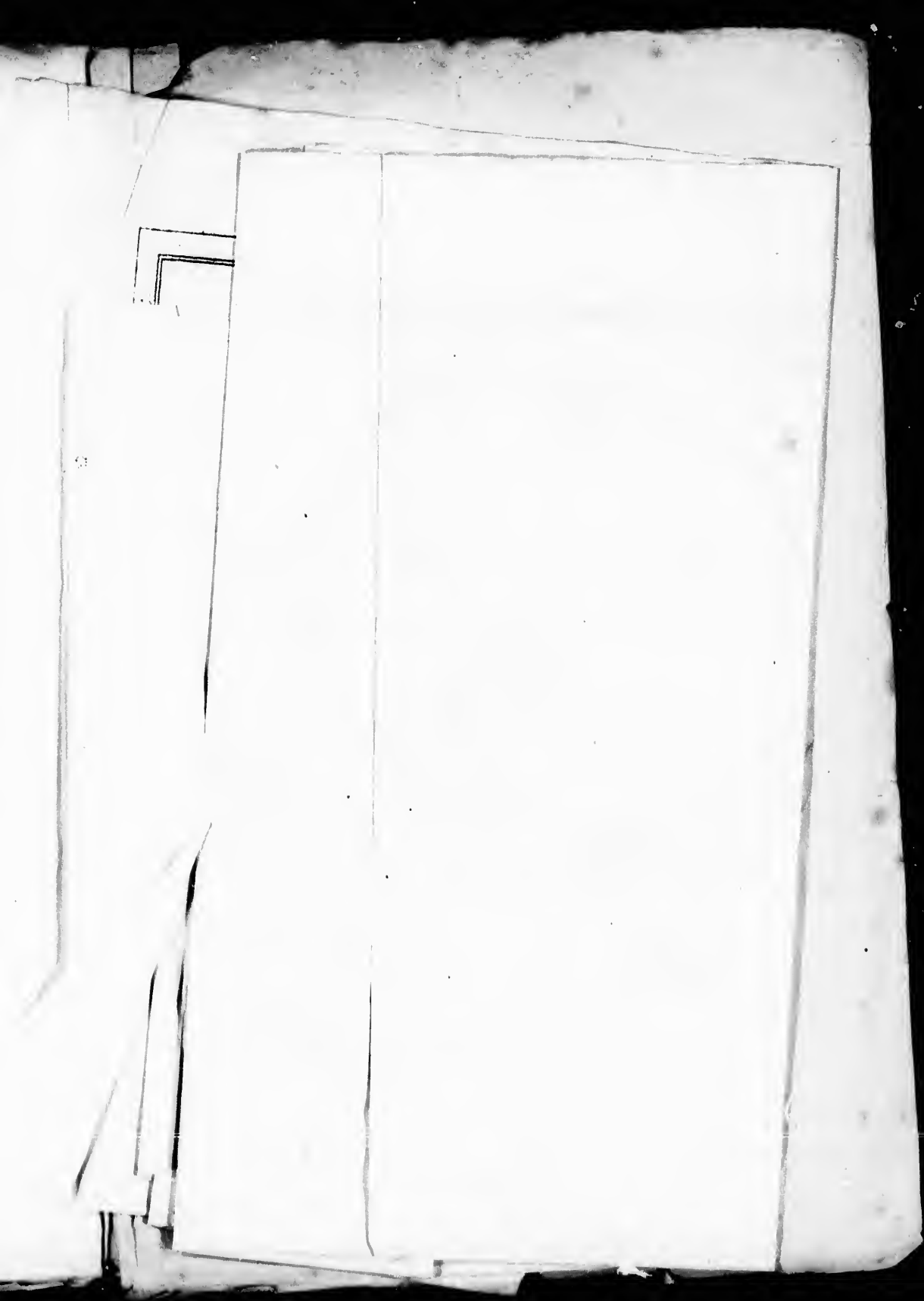
Votre Comité s'est aussi mis en communication avec une des principales manufactures de fer d'Angleterre, et s'attend à des offres favorables pour les rails requis pour le chemin.

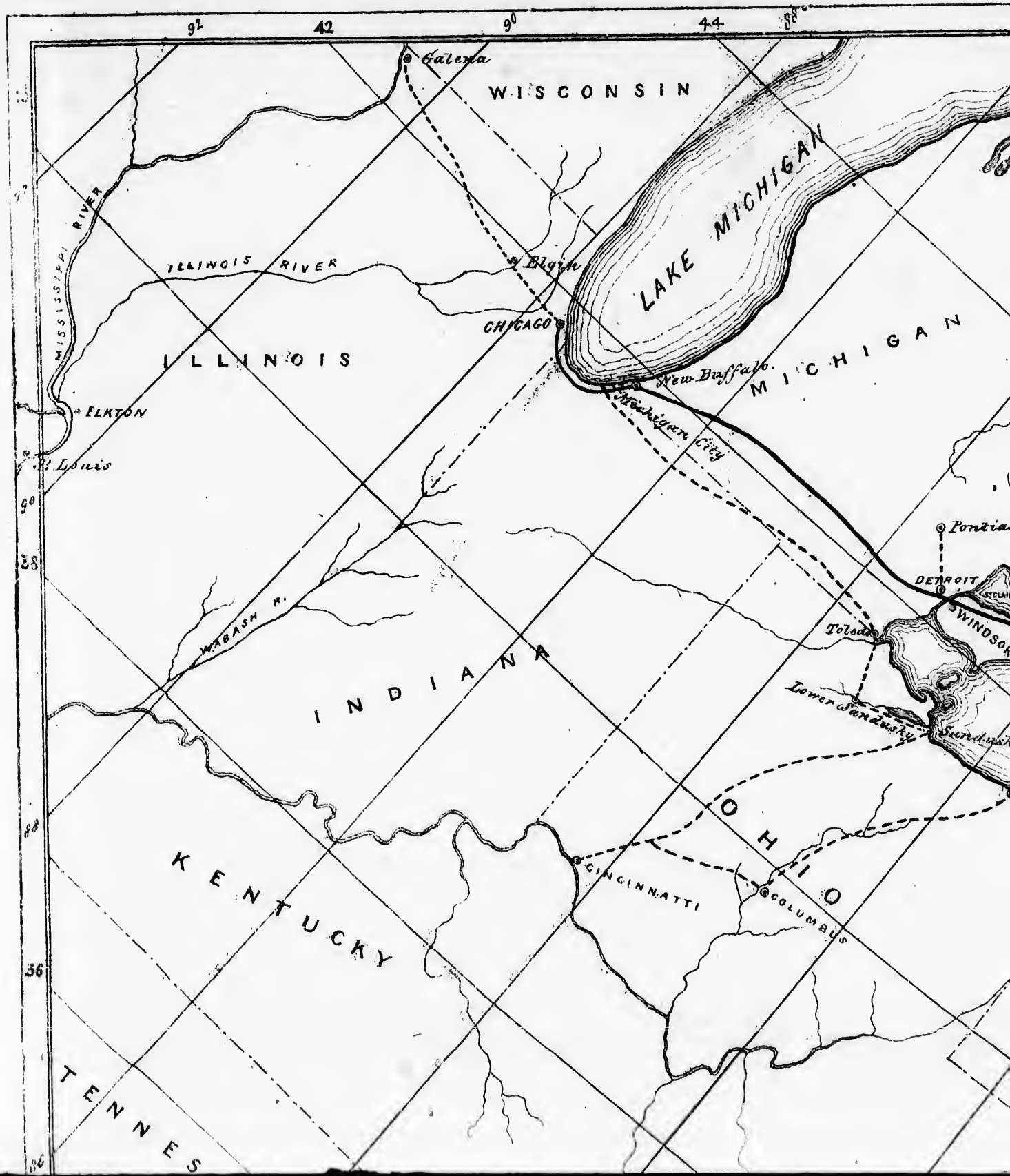
En concluant, votre Comité désire avec ardeur qu'on voie immédiatement à prendre des mesures pour commencer ce grand travail. Le temps est propice de toute manière—le nuage de l'horizon politique est presque dissipé—le crédit public est meilleur qu'il n'a jamais été avant—on peut obtenir de l'argent à des taux favorables sur les grands marchés monétaires de l'univers—l'entreprise a éveillé l'attention publique—les provisions, le travail, le fer, et tous les autres matériaux, sont à bas prix—et suivant les apparences, il n'y a qu'à continuer des efforts vigoureux pour mettre l'entreprise au-dessus de doute. En la commençant maintenant, cela donnerait une nouvelle impulsion à l'entreprise du chemin du Grand-Ouest, à l'Ouest,—au Chemin de Portland, et à celui de

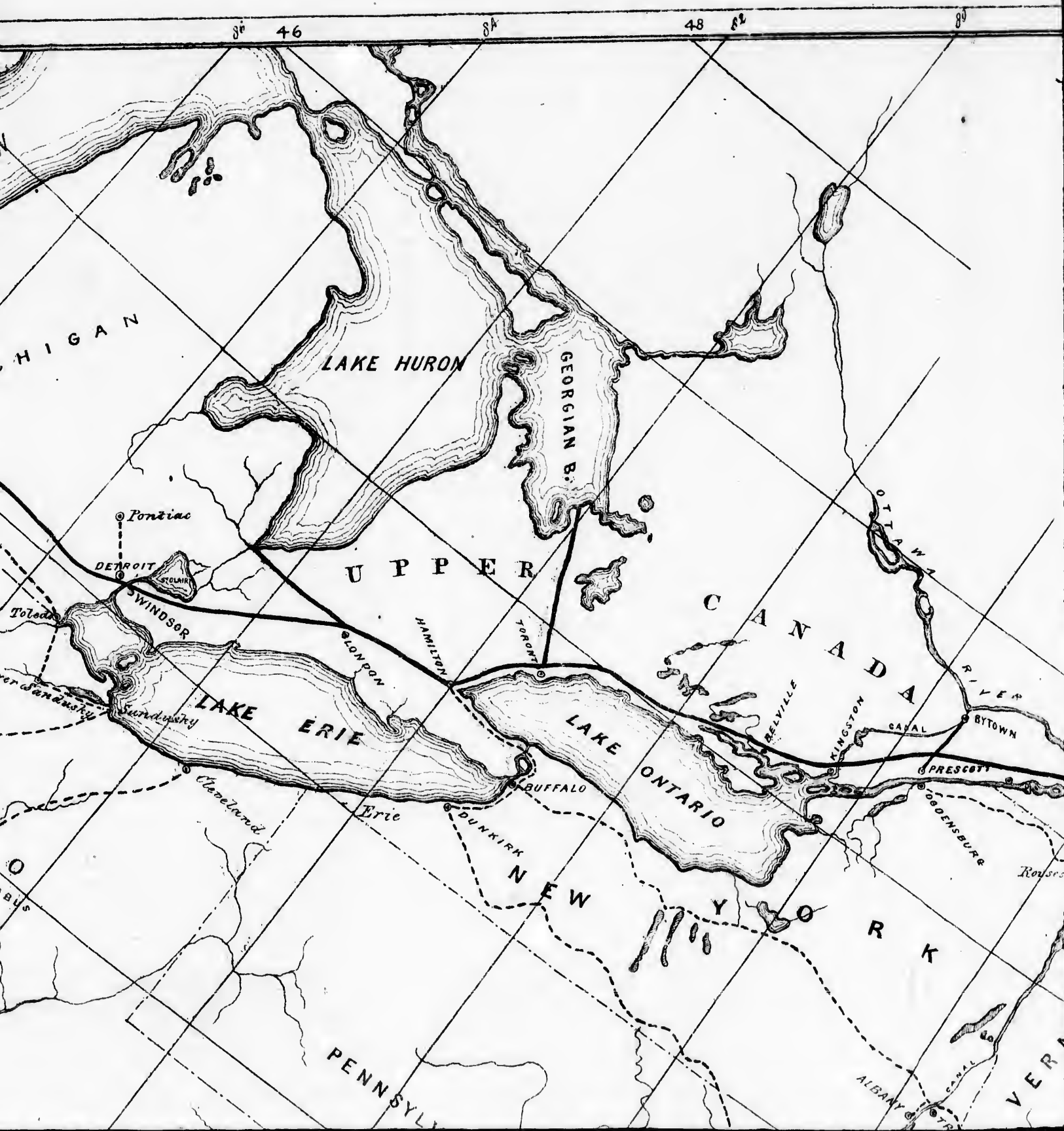
Québec à l'Est, et attirerait probablement l'attention immédiate sur la dernière section du Grand Chemin de Kingston à Toronto. Son délai ou son abandon exciterait les efforts de tous les Rail-roads Américains qui se dirigent sur le S^t Laurent et les Lacs, et qui déjà même se prolongent jusqu'à Bytown, et de Toronto au Lac Huron. Le Comité prie instamment le public de bien se rappeler qu'une fois que le commerce se sera éloigné il ne sera pas facile de le ravoier et que l'avantage précieux qui se présente pourrait ne pas se renouveler avant longtemps.

JOHN YOUNG,
Président du Comité

Montréal, 4e Mars, 1851.







48

82

80

78

76

Map

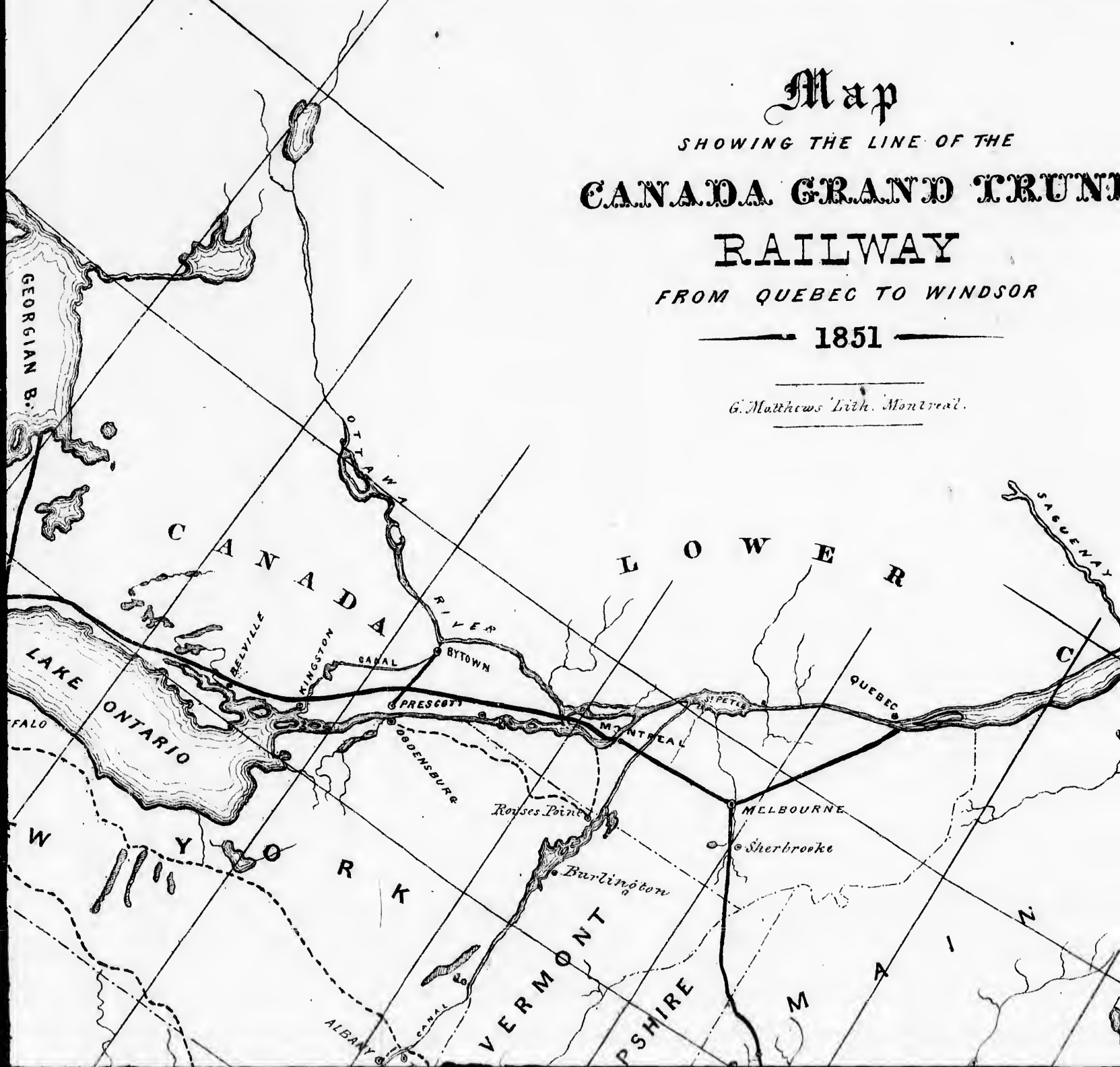
SHOWING THE LINE OF THE

CANADA GRAND TRUNK RAILWAY

FROM QUEBEC TO WINDSOR

1851

G. Matthews Lith. Montreal.



OF THE
GRAND TRUNK
 RAILWAY
 TO WINDSOR

TABLE OF DISTANCES.

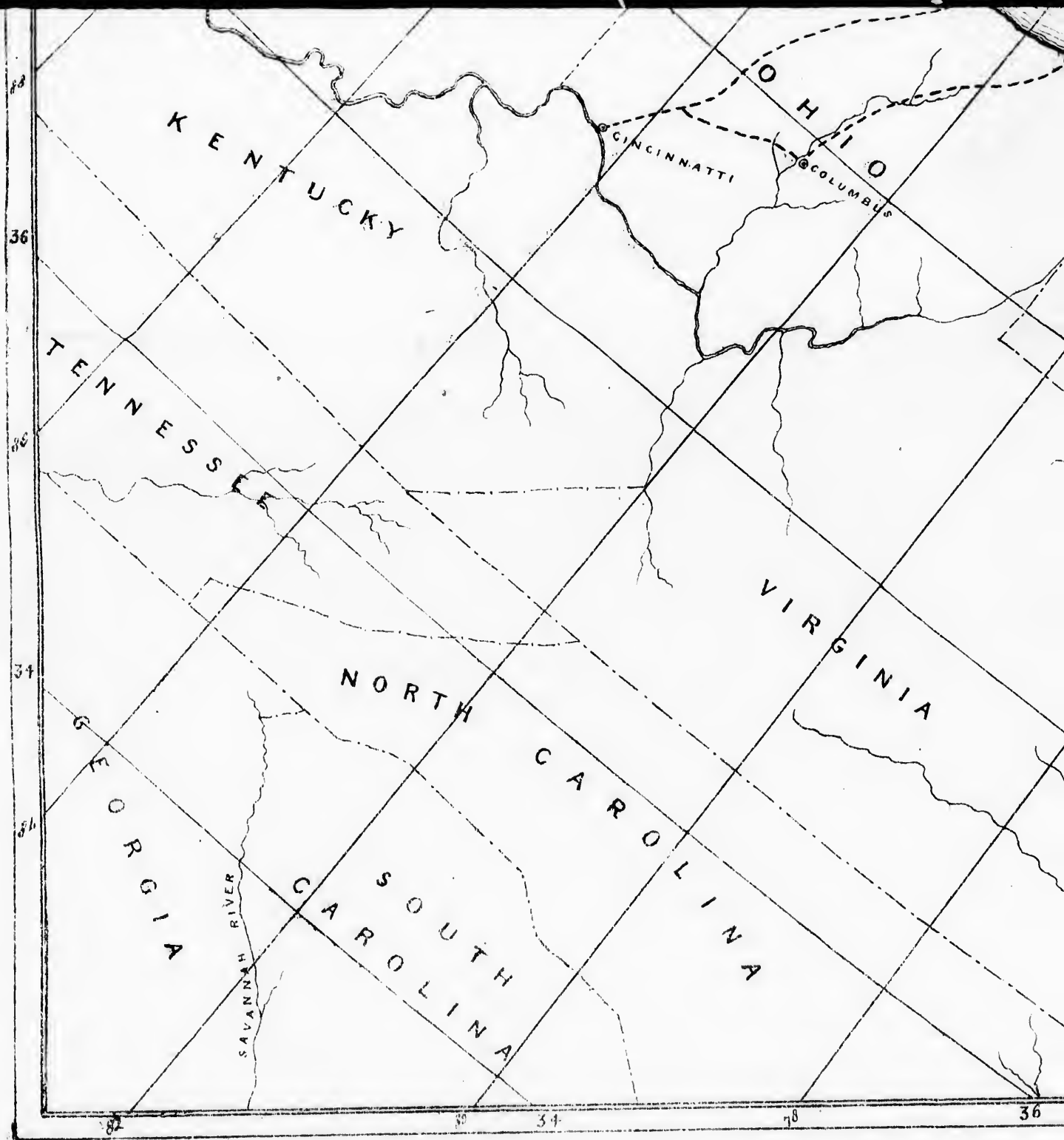
	MILES
From Detroit to New York.....	
via Dunkirk.....	745
via Buffalo.....	820
Boston via Buffalo.....	878
From Detroit to Montreal.....	505

EXPLANATION

Railways Completed -----

Grand Trunk Railway —————











ences J

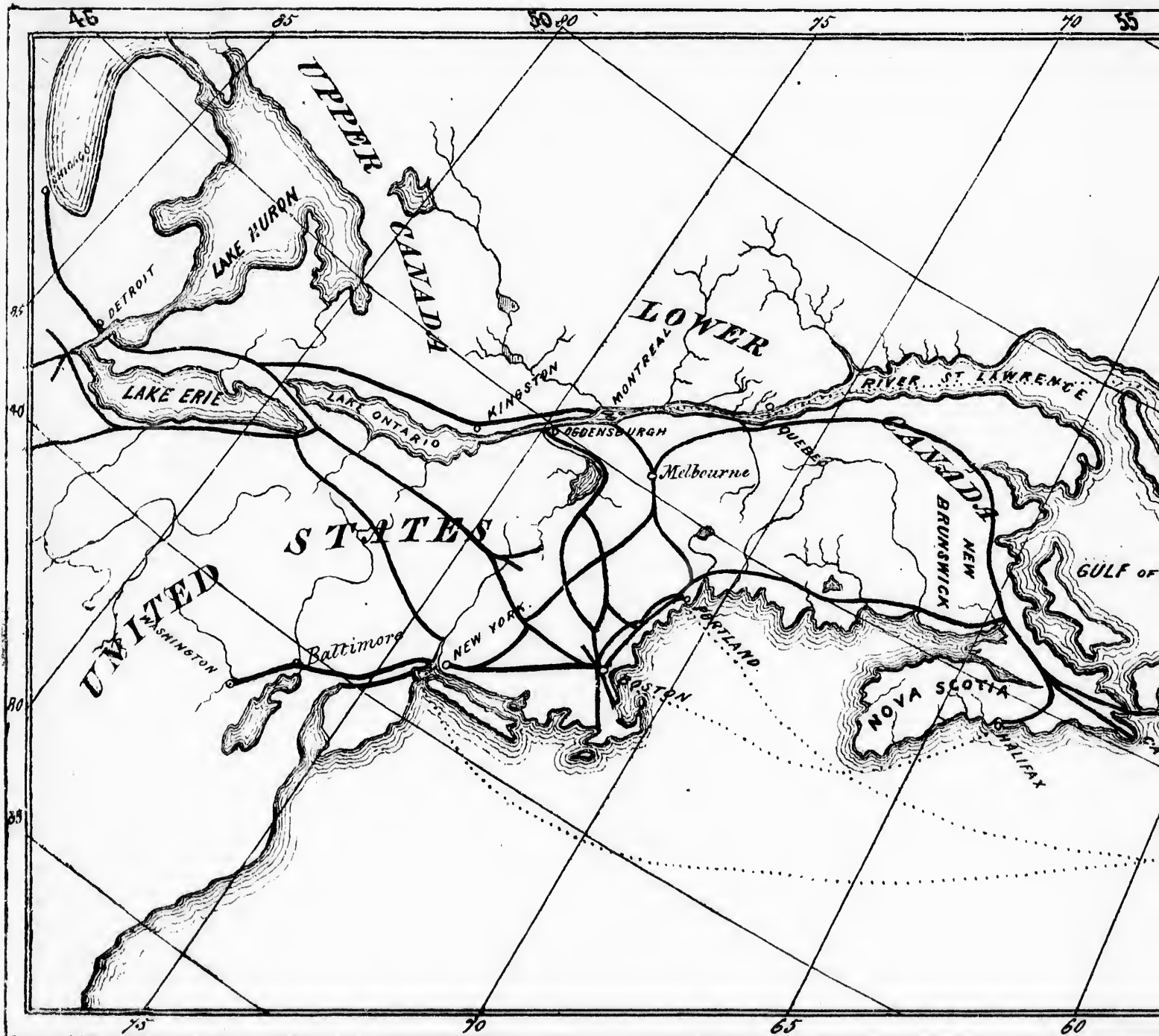
L —

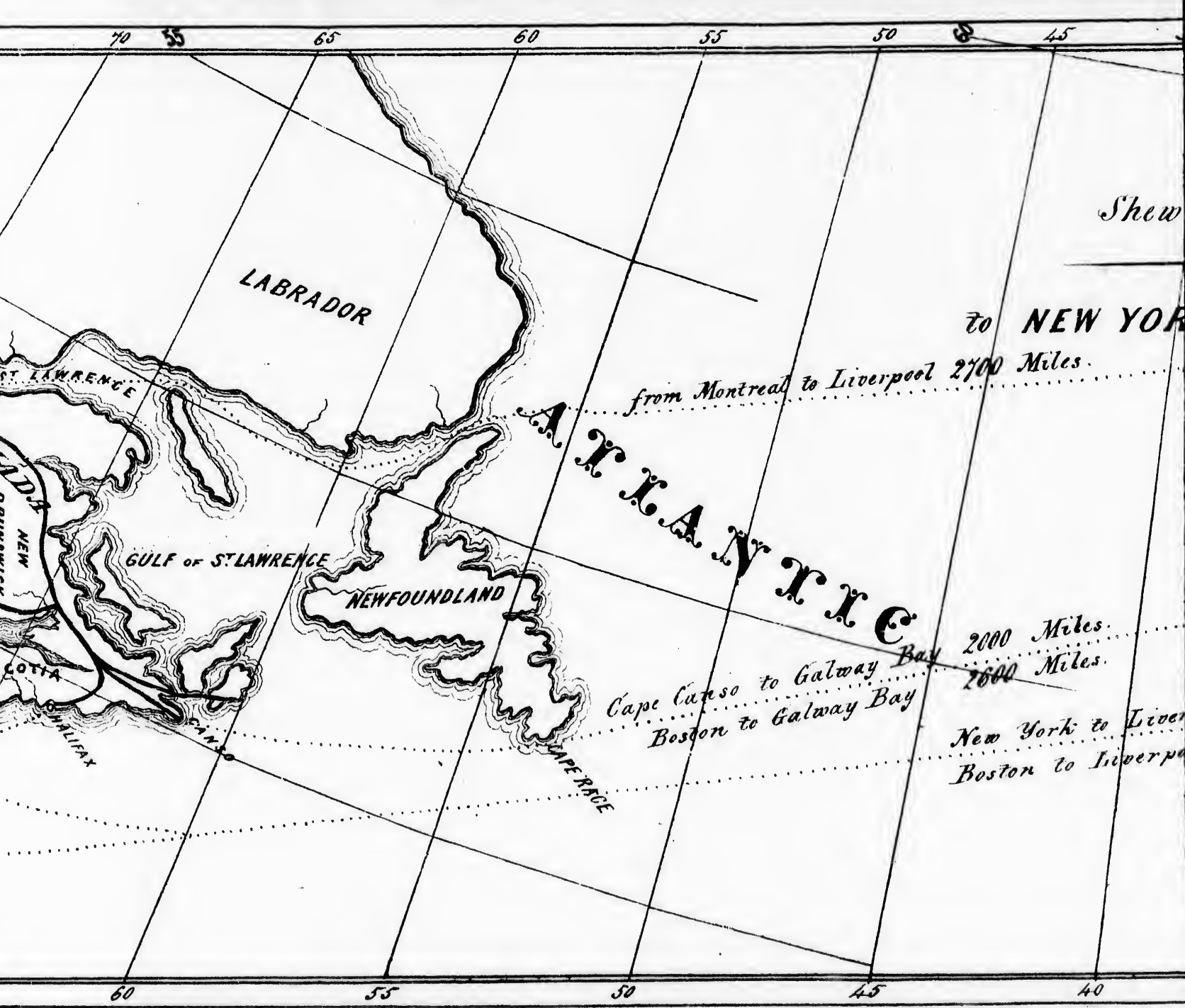
& MON

Montreal.

30







Shew

to NEW YORK

from Montreal to Liverpool 2700 Miles.

ATLANTIC

2000 Miles.
2600 Miles.

Cape Capso to Galway Bay
Boston to Galway Bay

New York to Liverpool
Boston to Liverpool

MAP

Shewing the Distances from

LIVERPOOL

to **NEW YORK, BOSTON & MONTREAL.**

Liverpool 2700 Miles.

Matthieu's Lith. Montreal.

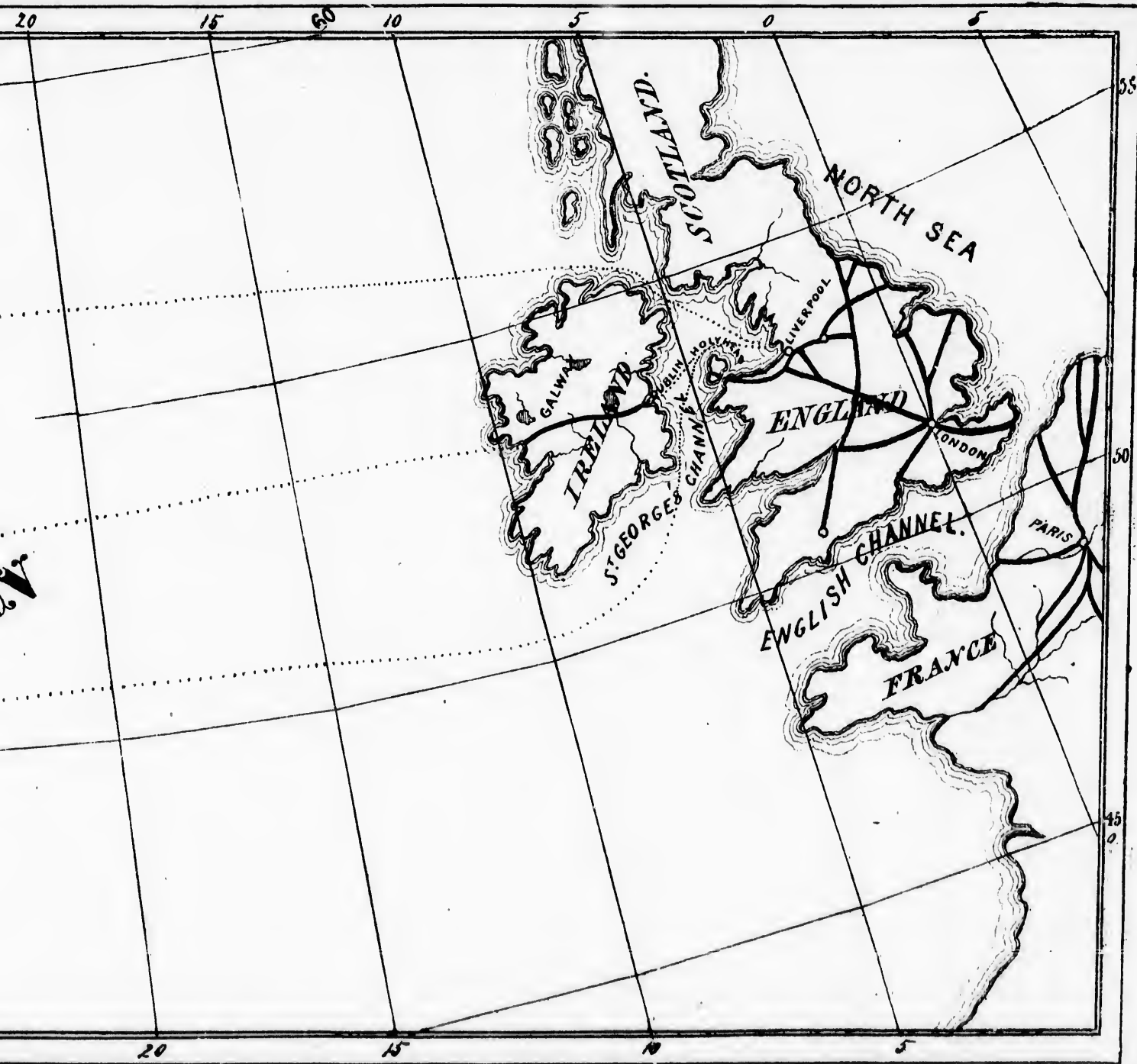
2000 Miles.

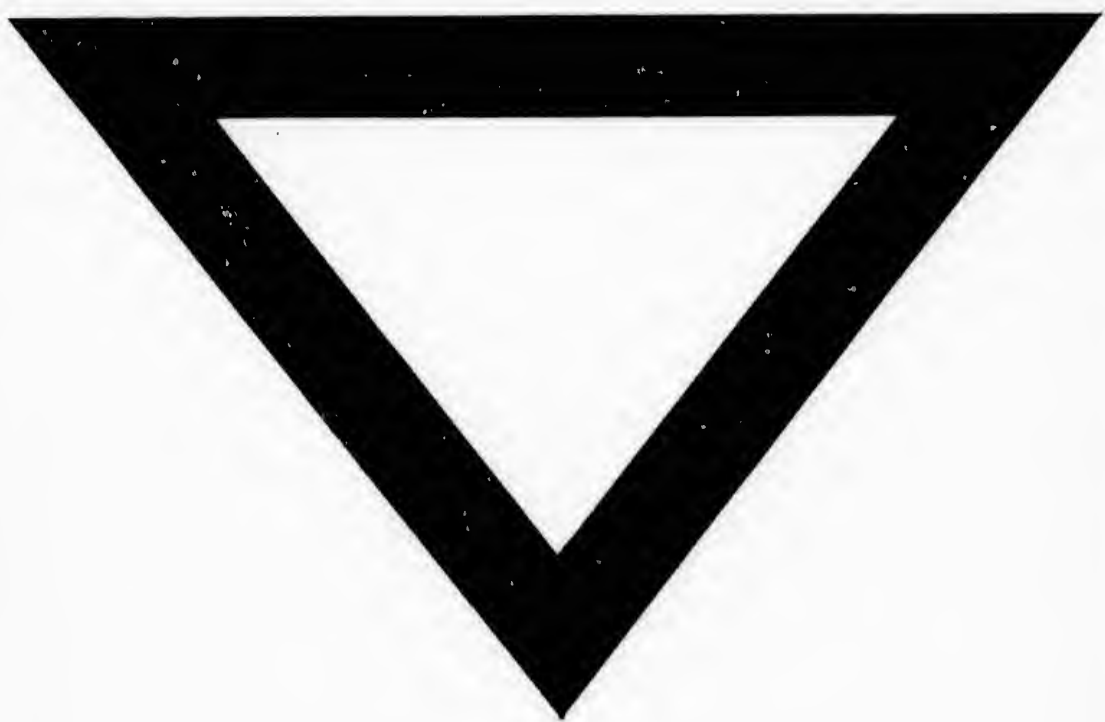
2600 Miles.

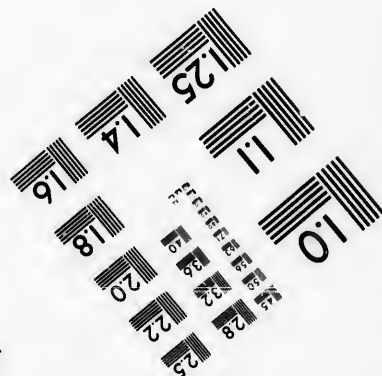
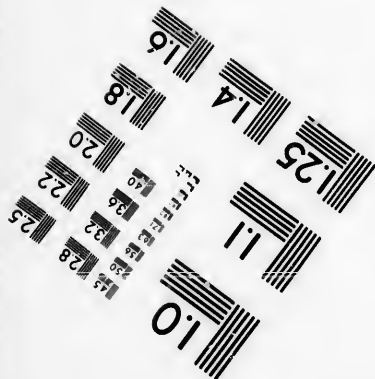
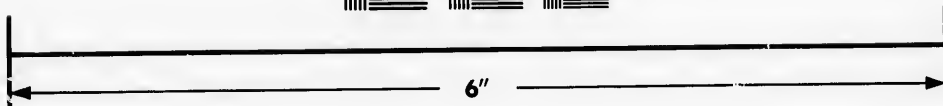
New York to Liverpool 3100 Miles.

Boston to Liverpool 2900 Miles.

OCEAN







Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**



2. Dire quelquefois à Dieu dans le désir de le posséder dans le ciel : *Que votre royaume arrive, ou avec un prophète, Seigneur, je rassasié quand je verrai votre gloire.*
3. Nous consoler dans nos maladies et nos chagrins, par l'espérance du paradis, qui terminera bientôt nos peines.

LIII. DU PURGATOIRE.

- D. TOUTES les âmes vont-elles, après la mort, en paradis ou en enfer ?
- R. Il y en a qui vont en purgatoire.
- D. Qu'est-ce que le purgatoire ?
- R. Le purgatoire est un lieu de peines, où les justes achèvent d'expier leurs péchés, avant que d'entrer en paradis.
- D. Les peines du purgatoire sont-elles bien grandes ?
- R. Oui, et plus grandes que tout ce que nous pouvons imaginer de plus rigoureux sur la terre.
- D. Quelle est la plus grande de ces peines ?
- R. C'est de ne pas voir Dieu.
- D. Demeure-t-on longtemps en purgatoire ?
- R. On y demeure jusqu'à ce que la justice de Dieu soit satisfaite.
- D. Pouvons-nous soulager les âmes qui sont en purgatoire ?
- R. Oui, nous le pouvons, par nos bonnes œuvres, par nos prières, et principalement par le sacrifice de la messe.
- D. Que faut-il faire, pour éviter d'aller en purgatoire ?
- R. Il faut expier ses péchés, en cette vie, par la ferveur de son amour pour Dieu et par ses bonnes œuvres.

Vanité de David, sa punition et sa pénitence. 1. Des Paralip. cli. 21.

- PRATIQUES. 1. Soulager les âmes du purgatoire, par des prières, des aumônes, des pratiques de pénitence, et en faisant dire des messes à leur intention.
2. Prier plus particulièrement pour nos parens et nos amis, lorsqu'ils sont morts, et pour ceux à qui nous avons donné peut-être occasion de pécher en cette vie.
 3. Quand on est chargé d'un legs pieux ou d'une fondation n'en pas différer l'exécution, pour ne pas retarder le soulagement que les âmes du purgatoire peuvent en recevoir.
 4. Gagner, autant qu'on le peut, les indulgences accordées par l'Eglise en exécutant fidèlement et dévotement ce qui est prescrit.

LIV. DES COMMANDEMENTS DE DIEU.

Du premier commandement—De la foi.

- D. QUE faut-il faire pour aller en paradis ?
 R. Il faut garder les commandements de Dieu et de l'Eglise.
 R. Quels sont les commandemens de Dieu ?
 D. *Un seul Dieu tu adoreras, &c.* comme ci-après, à la prière du soir.
 D. A quoi nous oblige le premier commandement, *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement ?*
 R. Il nous oblige, 1. A croire en Dieu. 2. A espérer en lui. 3. A l'aimer parfaitement. 4. A l'adorer lui seul.
 D. Quelle est la vertu qui nous fait croire en Dieu ?
 R. C'est la foi.
 D. Quelle est celle qui nous fait espérer en lui ?
 R. C'est l'espérance.
 D. Et celle par laquelle nous l'aimons parfaitement ?
 R. C'est la charité.
 D. Comment nomme-t-on ces trois vertus ?
 R. On les appelle vertus théologiques, c'est-à-dire, qui ont Dieu pour leur objet.
 D. Sommes-nous obligés de produire des actes de ces vertus ?
 R. Oui, nous devons en produire souvent.
 D. Qu'est-ce que la foi ?
 R. La foi est une vertu surnaturelle, par laquelle nous croyons fermement tout ce que Dieu nous a révélé, et que l'Eglise nous enseigne de sa part, parce que Dieu l'a dit.
 D. Faites un acte de foi.
 R. *Mon Dieu je crois fermement tout ce que croit et enseigne la sainte Eglise, parce que c'est vous, ô mon Dieu, qui l'avez dit.*
 D. La foi est-elle bien nécessaire ?
 R. Oui, sans elle nous ne pouvons ni plaire à Dieu, ni être sauvés.

D. *Comment pèche-t-on contre la foi ?*

R. 1. *En refusant de croire quelques-unes des vérités que la foi nous enseigne.* 2. *En renonçant extérieurement à la croyance de ces vérités.* 3. *En doutant volontairement de quelqu'une de ces vérités.* 4. *En négligeant de s'instruire de celles dont la connaissance est nécessaire.* 5. *En refusant de se soumettre à l'autorité du corps des premiers pasteurs, qui enseignent ces vérités.*

Zèle du prophète Elie. 3 Liv. des Rois, ch. 17 et 18

PRATIQUES. 1. *Réciter chaque jour les commandemens de Dieu, et demander à Dieu la grâce de mourir plutôt que de manquer à les observer.*

2. *Les enseigner à ceux qui ne les savent pas.*

3. *Prendre soin que ses enfans et ses domestiques, si on en a, en soient instruits, qu'ils les pratiquent, qu'ils assistent aux offices et aux instructions de l'Eglise.*

LV. SUITE DU PREMIER COMMANDEMENT.

De l'espérance et de la charité.

D. *Qu'est-ce que l'espérance ?*

R. *L'espérance est une vertu surnaturelle, par laquelle nous attendons de Dieu, avec une ferme confiance, ses grâces en ce monde, et le paradis en l'autre, par les mérites de Jésus-Christ.*

D. *Faites un acte d'espérance.*

R. *Mon Dieu, j'espère vos grâces et mon salut, par les mérites infinis de Jésus-Christ mon Sauveur.*

D. *Comment pèche-t-on contre l'espérance ?*

R. 1. *Lorsqu'on désespère de son salut.* 2. *Lorsque, présomant de la bonté de Dieu, on diffère de se convertir,* 3. *Lorsque, comptant sur ses propres forces, on s'expose aux occasions de pécher.* 4. *Lorsqu'on manque de confiance et de soumission à la providence de Dieu.*

D. *Qu'est-ce que la charité ?*

R. *La charité est une vertu surnaturelle, par laquelle nous aimons Dieu, pour lui-même par dessus toutes choses, et nous aimons notre prochain, comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.*

D. Qu'

R. C'es
par

D. Cel
aut

R. No

D. Qu
Di

R. En
inj
do

3.
sin

D. Qu
me

R. Il
D

à
an

D. P

R. N

D. C

R. P

D. E

R. C

a

D. C

d

R. M

c

c

D. I

R.

f

- D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu, par dessus toutes choses ?
 R. C'est l'aimer plus que tous les biens, plus que nos parens, nos amis, et plus que nous-mêmes.
- D. *Celui qui aime quelque chose plus que Dieu, ou autant que Dieu, a-t-il la charité ?*
 R. Non il fait en cela un grand péché.
- D. *Quels sont les motifs qui excitent en nous l'amour de Dieu ?*
 R. *En voici quelques-uns : 1. Dieu est en lui-même infiniment aimable. 2. Il est notre père, il nous a donné la vie, et nous la conserve à chaque instant. 3. Tous les jours il nous comble de biens. 4. Il désire sincèrement nous rendre éternellement heureux.*
- D. *Que faut-il faire pour bien remplir le commandement de la charité ?*
 R. *Il faut produire fréquemment des actes d'amour de Dieu, penser à son infinie bonté, se plaire à parler et à entendre parler de lui, et lui offrir souvent par amour, toutes ses affections, ses pensées et ses actions.*
- D. *Peut-on être sauvé sans la charité ?*
 R. Non, sans la charité, nous sommes les ennemis de Dieu.
- D. *Comment perd-on la charité ?*
 R. Par le péché mortel.
- D. *Est-ce un grand malheur de la perdre ?*
 R. Oui, le plus grand de tous les malheurs est de ne pas aimer Dieu.
- D. *Comment connaissons-nous si nous aimons Dieu, par dessus toutes choses ?*
 R. Nous le connaissons, si nous sommes disposés à accomplir tous ses commandemens, quoiqu'il nous en coûte, fût-ce même la vie.
- D. *Faites un acte de charité.*
 R. *Mon Dieu je vous aime de tout mon cœur, et plus que toutes choses, par ce que vous êtes infiniment aimable, et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.*

Sacrifice d'Abraham. Genèse, ch. 22.

- PRATIQUES. 1. Se confier en Dieu, et se soumettre à sa providence, croyant fermement qu'il ne nous arrive rien que par son ordre ou sa permission, pour notre salut.

2. Faire dans son cœur, plusieurs fois le jour, des actes d'amour de Dieu, même en travaillant.
3. Ne s'attacher à rien sur la terre, et quand on a de l'attachement à quelque chose s'en priver quelquefois, si on le peut, ou au moins en offrir à Dieu le sacrifice du cœur.

LVI. SUITE DU PREMIER COMMANDEMENT.

De l'adoration de Dieu.

- D. OUTRE la foi, l'espérance et la charité, que nous ordonne encore le premier commandement ?
- R. Il nous ordonne d'adorer Dieu, et de n'adorer que lui.
- D. Faites un acte d'adoration.
- R. *Mon Dieu, je vous adore, je vous reconnais pour mon créateur et mon maître ; je vous offre ma vie et tout ce que je possède.*
- D. N'adore-t-on pas aussi les saints ?
- R. Non, on n'adore que Dieu seul ; mais on honore les saints, comme les amis de Dieu.
- D. Est-il bon de les invoquer ?
- R. Oui, car ils intercèdent auprès de Dieu, pour nous en obtenir ses grâces.
- D. *Pouvons-nous honorer leurs reliques ?*
- R. *Oui, il est juste de les honorer, en mémoire des saints.*
- D. *Pourquoi honorons-nous aussi les images des saints ?*
- R. *Parce qu'elles nous représentent les amis de Dieu.*
- D. *N'est-ce point être idolâtre, que d'honorer les images ?*
- R. *Non, parce que nous ne les adorons pas, nous ne les prions pas, nous ne mettons point en elles notre confiance.*
- D. *Quel est donc l'honneur qu'on leur rend ?*
- R. *Cet honneur se rapporte aux saints qu'elles représentent ; et c'est aux saints que nous adressons nos prières.*
- D. En quoi péche-t-on contre l'adoration qui n'est due qu'à Dieu ?
- R. En trois manières ; par idolâtrie, par irrévérence, par superstition.
- D. Comment, par idolâtrie ?
- R. En rendant à quelque créature l'adoration qui n'est due qu'à Dieu.
- D. Comment, par irrévérence ?
- R. En méprisant ou profanant ce qui est consacré à Dieu.

D. Comment, par *superstition* ?

R. En mettant sa confiance en certaines paroles et vaines observances que l'Eglise n'approuve point.

D. Donnez-en un exemple.

R. Ceux qui croient guérir des animaux par certaines paroles péchent par *superstition*.

Martyre des sept frères et de leur mère. Liv. 2 des Machab. ch. 7.

PRATIQUES. Respecter tout ce qui est consacré à Dieu : les églises, les prêtres, les vases sacrés, les ornemens des autels.

2. N'employer jamais à des plaisanteries les chants et prières de l'Eglise, ou les paroles de l'Ecriture Sainte.

3. Avoir dans sa chambre, ou porter sur soi, un crucifix, pour honorer plus souvent, en le voyant, Jésus-Christ crucifié pour nous.

LVII. DU SECOND COMMANDEMENT.

Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

D. QU'EST-ce que Dieu défend par ce commandement ?

R. Il défend, 1. De jurer mal à propos. 2. De blasphémer. 3. De faire des imprécations contre soi ou contre le prochain.

D. Qu'est-ce que jurer ?

R. C'est prendre Dieu à témoin par lui même ou par quelqu'une de ses créatures, de la vérité de ce qu'on dit.

D. En combien de manières jure-t-on mal à propos ?

R. 1. En jurant contre la vérité : c'est ce qu'on appelle parjure.

2. En jurant selon la vérité, mais sans nécessité.

3. En jurant de faire quelque chose de criminel.

D. Celui qui a juré de faire de mauvaises actions, comme de battre quelqu'un, est-il obligé d'accomplir son jurement ?

R. Non, il ferait un second péché en accomplissant son jurement.

D. Si on a juré de faire quelque chose de louable, est-on obligé de l'exécuter ?

R. Oui, on y est obligé, si, en cela on ne fait point tort au prochain.

- D. Y a-t-il des occasions où il soit permis de jurer ?
 R. Oui, par exemple, quand le juge l'ordonne, et que le serment qu'on fait est selon vérité.
 D. Qu'e-t-ce que le blasphème ?
 R. C'est une parole injurieuse contre Dieu, ou ses saints, ou la religion ; et c'est un crime énorme.
 D. Qui sont ceux qui péchent encore contre ce commandement ?
 R. Ceux qui, par colère ou autrement, disent qu'ils se souhaitent, ou aux autres, la mort ou la damnation, ou la peste ou la possession du démon.
 D. Que nous est-il encore ordonné par ce commandement ?
 R. Il est ordonné d'accomplir les vœux qu'on a faits.
 D. Qu'est-ce qu'un vœu ?
 R. C'est une promesse faite à Dieu, par laquelle on s'oblige de faire, en son honneur ou en celui des saints, quelque action de piété.
 D. Péche-t-on en n'accomplissant pas les vœux qu'on a faits ?
 R. Oui, c'est un grand péché de ne les pas accomplir.
 D. Est-ce une chose agréable à Dieu, que de faire des vœux ?
 R. Oui, c'est une bonne action, mais qu'il ne faut pas faire légèrement.

Martyre de St. Jean, suite du serment téméraire d'Hérode.
 St. Mathieu, ch. 14.

- PRATIQUES. 1. Si on est habitué à quelques juremens, s'imposer une peine, chaque fois qu'on y tombe, pour s'en corriger.
 2. Se corriger de certains juremens, qui, quoiqu'ils ne signifient rien, approchent de ceux par lesquels on profane le nom de Dieu.
 3. Ne point faire de vœu, surtout en matière considérable, sans consulter son confesseur.

LVIII. DU TROISIÈME COMMANDEMENT.

Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.

- D. QUE nous est-il ordonné par ce commandement ?
 R. Il nous est ordonné de sanctifier un jour dans chaque semaine, et ce jour est le saint dimanche.

D. Que f
 R. Il fau
 tenir
 D. Comm
 R. Il fa
 et o'
 D. Est-c
 R. Non
 D. Suffi
 dima
 R. Non
 offic
 s'occ
 D. Qu'e
 teni
 R. On
 men
 leur
 D. N'y
 nou
 R. Ou
 fête
 que
 D. Cor
 R. En
 ser
 D. Qu
 san
 R. 1.
 et
 née
 qu

Histoire

PRATI
 men

2. E
 à
 3. L
 el
 1. N

- D. Que faut-il faire pour sanctifier ce jour ?
 R. Il faut, 1. L'employer au service de Dieu. 2. S'abstenir des œuvres serviles.
- D. Comment doit-on l'employer au service de Dieu ?
 R. Il faut principalement entendre la messe ce jour-là, et c'est un grand péché que d'y manquer.
- D. Est-ce assez d'assister, de corps, à la messe ?
 R. Non, il faut y assister avec intention et dévotion.
- D. Suffit-il d'entendre une messe basse, pour sanctifier le dimanche ?
 R. Non il faut, encore, autant qu'on le peut, assister aux offices de l'église et au prône, dans sa paroisse, et s'occuper, pendant le jour, à de bonnes œuvres.
- D. Qu'entend-on par les œuvres serviles dont il faut s'abstenir ?
 R. On entend les ouvrages du corps que font ordinairement les journaliers et gens de métier, pour gagner leur vie..
- D. N'y a-t-il point, outre le dimanche, d'autres jours que nous devons pareillement sanctifier ?
 R. Oui l'Eglise nous ordonne de sanctifier les jours de fêtes de Jésus-Christ, de la Saint Vierge, et de quelques saints,
- D. Comment doit-on sanctifier ces jours de fêtes ?
 R. En s'abstenant des œuvres serviles, et s'occupant au service de Dieu, de même que les dimanches.
- D. *Quels péchés commet-on plus ordinairement contre la sanctification des fêtes et dimanches ?*
 R. 1. *Passer ces jours-là en débauche, au jeu, aux danses et aux cabarets.* 2. *Travailler ou faire travailler, sans nécessité.* 3. *Empêcher ses enfans ou ses domestiques d'assister aux instructions et au service divin.*
- Histoire des Juifs qui se laissèrent égorger pour ne pas violer le Sabbat. 1. des Mach. ch. 2.*
- PRATIQUES. 1. Tous les dimanches et fêtes, assister régulièrement à la grand'messe, au prône et à vêpres dans sa paroisse.
2. Employer le reste de la journée en œuvres de piété, comme à visiter et à servir les pauvres et les malades.
3. Lire, chez soi, quelque livre de piété, ou enseigner le catéchisme à ses frères et sœurs, ou à ses enfans.
1. Ne point aller au cabaret les jours de fêtes et les dimanches.

LIX. DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.

- D. A QUOI nous oblige le quatrième commandement ?
 R. Il nous oblige à aimer nos père et mère, à les respecter, à leur obéir, et à les assister dans leurs besoins.
- D. *Qui est-ce qui manque à la première obligation, qui est de les aimer ?*
 R. *C'est celui qui les hait, qui ne peut vivre avec eux, qui désire leur mort.*
- D. *Qui est-ce qui manque à la seconde obligation, qui est de les respecter ?*
 R. *C'est celui qui les méprise, qui les raille, qui publie leurs défauts.*
- D. *Qui est-ce qui manque à la troisième obligation, qui est de leur obéir ?*
 R. *Celui qui ne fait pas ce qu'ils ordonnent, qui ne le fait qu'avec dépit et murmure, qui quitte leur maison, va à la guerre, ou se marie sans leur consentement, qui n'exécute pas leur testament.*
- D. *Qui manque à la quatrième obligation, qui est de les assister ?*
 R. *Celui qui les abandonne dans leur pauvreté ou leur vieillesse, qui leur reproche les secours qu'il leur donne, qui dérobe ce qu'ils ont, qui ne fait pas prier pour eux après leur mort.*
- D. Pourquoi ajoute-t-on, *afin de vivre longuement ?*
 R. Parce que, dans l'ancienne loi, une longue vie était une récompense de l'accomplissement de ce commandement.
- D. Dieu accorde-t-il maintenant la même récompense ?
 R. Dieu l'accorde quelquefois, et s'il n'accorde pas cette longue vie, c'est pour la changer en une vie éternelle.
- D. *Quelle est la punition des enfans, qui n'accomplissent pas ce commandement ?*
 R. *C'est d'attirer la malédiction de leurs parens, laquelle est suivie ordinairement de celle de Dieu.*
- D. Ne doit-on honorer que son père et sa mère ?
 R. On doit honorer, de même ses beau-père, belle-mère, tuteurs, oncles, tantes, et autres parens, à proportion de leur âge et de leur autorité.

D. Qui
man

R. On
com

D. Que
mag

R. Il co
enfa

D. Que
R. Ils l

3. I

Révolte

PRATIQU

rens

2. Den

3. Res
trat
faut

D. Qu

R. Il n

D. Co
cha

R. On
tuel

D. Qu
et l

R. On
la v

D. Co
civi

R. 1.
ma

Pu

D. A
pro

R. A
tou

D. Qui doit-on honorer encore, selon le quatrième commandement ?

R. On doit honorer pareillement tous ses supérieurs, comme le pape, son évêque, son curé, le roi, les magistrats, son maître, son seigneur, &c.

D. Que comprend encore ce commandement ?

R. Il comprend les devoirs des pères et mères envers leurs enfans, et des maîtres envers leurs inférieurs.

D. Quels sont ces devoirs ?

R. Ils leur doivent, 1. L'instruction. 5. La correction. 3. Le bon exemple. 4. La nourriture.

Révolte d'Absolon et sa mort. 2 Liv. des rois, chap. 15 et 18.

PRATIQUES. 1. Supporter avec patience les défauts de ses parens, leur humeur, et même leurs mauvais traitemens.

2. Demander, tous les soirs, leur bénédiction.

3. Respecter le pape, son évêque, son curé, le roi, les magistrats, le seigneur de sa paroisse, &c., leur obéir, quand il le faut, et ne pas souffrir qu'on en parle mal.

LX. DU CINQUIÈME COMMANDEMENT

Homicide point ne seras, de fait ni volontairement.

D. Que nous défend ce commandement ?

R. Il nous défend d'offenser la vie du prochain.

D. Combien de sortes de vies distingue-t-on dans le prochain ?

R. On en distingue trois : la vie naturelle, la vie spirituelle et la vie civile.

D. Qu'entend-on par la vie naturelle, la vie spirituelle et la vie civile ?

R. On entend par la vie naturelle, la vie du corps ; par la vie spirituelle, la sainteté de l'âme ; par la vie civile la réputation.

D. Comment offense-t-on le prochain dans sa vie naturelle ?

R. 1. Par pensée, en le haïssant, en lui souhaitant du mal. 2. Par paroles, en lui disant des injures. 3. Par action, en le frappant, en lui donnant la mort.

D. A quoi est obligé celui qui a insulté ou frappé son prochain ?

R. A réparer, s'il le peut, l'injure qu'il lui a faite, et tout le tort qui s'en est suivi.

- D. Comment offense-t-on la vie spirituelle du prochain ?
 R. En le portant à offenser Dieu : ce qu'on appelle péché de scandale.
- D. Comment offense-t-on la vie civile du prochain ?
 R. En blessant sa réputation.
- D. *En combien de manières blesse-t-on la réputation du prochain ?*
 R. 1. *En l'accusant du mal qu'il n'a pas commis : et cela s'appelle calomnie.* 2. *En faisant connaître le mal qu'il a commis, mais qui n'est pas connu ; et cela s'appelle médisance.*
- D. A quoi le médisant ou le calomniateur est-il obligé ?
 R. A réparer, autant qu'il le peut, la réputation du prochain qu'il a blessée, même en se dédisant lui-même, si cela est nécessaire.
- D. *Quand les fautes du prochain sont publiques, est-il permis de s'en entretenir avec malignité ?*
 R. *Non, cette malignité est contraire à la charité.*
- D. *Est-il permis d'écouter la médisance, et d'y prendre plaisir ?*
 R. *Non, car on est souvent coupable du péché que commet celui qui médit.*

Histoire d'Esther ; mort funeste d'Aman. Liv. d'Esther, chap. 7.

- PRATIQUES. 1. Quand on a eu querelle avec quelqu'un ne pas passer le jour sans se réconcilier, et lui faire excuse, quand on l'a injurié ou maltraité.
2. Procurer la réconciliation des ennemis, et de ceux qui sont en procès.
3. Empêcher les médisances, quand on le peut ; excuser ceux dont on dit du mal ; avertir ceux qui médisent, du péché qu'ils commettent.

LXI. DES SIXIÈME ET NEUVIÈME COMMANDEMENTS.

Impudique point ne seras de corps ni de consentement.
 L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement.

- D. Que défendent ces deux commandemens ?
 R. Ils défendent tous péchés d'impureté, et tout ce qui donne occasion à cet horrible crime.

prochain ?
elle péché

ain ?

tation du

nis : et cela
tre le mal
u ; et cela

il obligé ?
tation du
disant lui-

ques, est-il

rité.

y prendre

que commet

ther, chap. 7.

qu'un ne pas
excuse, quand

ceux qui sont

excuser ceux
nt, du péché

NDemens.

ment.
ement.

?
tout ce qui

D. Ne péche-t-on pas contre ces deux commandemens par pensées, par paroles et par actions ?

R. Oui.

D. Qui sont ceux qui pêchent par pensées ?

R. Ceux qui s'occupent volontairement de pensées déshonnêtes, ou de mauvais désirs.

D. Qui sont ceux qui pêchent par paroles ?

R. Ceux qui disent des paroles libertines, immodestes et à double sens.

D. Qui sont ceux qui pêchent par actions ?

R. Ceux qui font des regards et des attouchemens déshonnêtes sur eux ou sur d'autres.

D. Que faut-il faire pour résister aux tentations sur ce péché ?

R. Il faut en rejeter promptement les premières pensées, recourir à Dieu et fuir les occasions.

D. Quelles sont les occasions les plus ordinaires de cet horrible péché ?

R. 1. La compagnie des libertins. 2. La lecture des romans et des mauvais livres. 3. Les bals, les danses, les comédies. 4. Des tableaux déshonnêtes. 5. Les amitiés trop familières avec des personnes de sexe différent.

D. Quel effet funeste l'impureté cause-t-elle plus ordinairement dans l'âme ?

R. Elle y cause souvent l'oubli du salut, et l'endurcissement.

D. Quels sont les remèdes contre ce malheureux vice ?

R. 1. Mortifier ses sens, et particulièrement ses yeux et sa bouche. 2. Fréquenter les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. 3. Travailler, et n'être jamais oisif.

Histoire de l'embrâsement de Sodôme, Génèse. chap. 19.

PRATIQUES. 1. Avoir une dévotion particulière envers la sainte Vierge, et demander chaque jour à Dieu, par son intercession, la vertu de chasteté.

2. Rompre avec les amis qui sont de mauvaises mœurs, et qui tiennent des discours contre la modestie.

3. Pratiquer quelques mortifications, selon le conseil de son confesseur.

4. Être toujours modestement couvert, même dans le temps qu'on s'habille ou qu'on se déshabille.

LXII. DES SEPTIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENS.

Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment.
Biens d'autrui ne désireras pour les avoir injustement.

D. QUE défendent ces deux commandemens ?

R. Le septième défend de faire tort au prochain dans ses biens, et le dixième défend même d'en avoir le désir.

D. En combien de manières peut-on faire tort au prochain dans ses biens ?

R. 1. En prenant injustement ce qui lui appartient. 2. En le retenant contre sa volonté. 3. En lui causant, dans ses biens, quelque autre dommage.

D. En combien de manières prend-on plus ordinairement le bien de son prochain ?

R. On peut le prendre, 1. par violence, comme les voleurs. 2. Par adresse, comme les domestiques, qui dérobent en secret. 3. Par fraude, comme ceux qui trompent dans la marchandise. 4. Par usure, comme ceux qui prêtent de l'argent, pour en tirer du profit sans cause légitime. 5. Par usurpation, comme ceux qui font des chicanes, de mauvais procès, ou des compensations injustes.

D. En combien de manière retient-on ordinairement le bien du prochain ?

R. Les plus ordinaires sont, 1. Ne pas restituer ce qu'on a pris. 2. Ne pas payer ses dettes. 3. Refuser le salaire aux ouvriers ou aux serviteurs. 4. Ne pas payer la dîme à qui on la doit.

D. Ne retient-on pas encore le bien d'autrui en quelque autre manière ?

R. En voici encore trois, 1. Ne pas rendre le dépôt confié. 2. Ne pas rendre compte des biens qu'on a administrés. 3. Ne pas faire diligence pour connaître le maître des choses qu'on a trouvées.

D. En combien de manières cause-t-on d'autres dommages au prochain ?

R. En quatre manières, 1. Gâtant ou détruisant ce qui est à lui. 2. Conseillant à d'autres de lui faire du tort. 3. Les aidant à le faire. 4. N'empêchant pas qu'on le fasse, quand on en a l'autorité ou la commission.

- D. A quoi sont obligés tous ceux dont on vient de parler ?
 R. A restituer ce qu'ils ont retenu, ou à réparer le dommage qu'ils ont causé.
 D. *Celui qui n'en a pas profité, est-il obligé de même à restituer ?*
 R. *Oui, il suffit qu'il ait fait tort, pour être obligé à dédommager de tout le tort qu'il a fait.*
 D. *Suffit-il de restituer ce qu'on a pris ou retenu injustement ?*
 R. *Non, il faut dédommager de tout le tort qu'on a causé : Par exemple, si on a volé les outils d'un ouvrier, il faut le dédommager pour le gain qu'on l'a empêché de faire.*
 D. L'obligation de restituer est-elle bien pressante ?
 R. Oui, sans la volonté de restituer promptement, on ne peut être sauvé ni recevoir l'absolution.
 D. A qui faut-il restituer ?
 R. A celui-la même à qui on fait du tort, et, s'il est mort, à ses héritiers.
 D. Quand faut-il restituer ?
 R. Il faut restituer le plus tôt qu'il est possible.

Histoire et punition du larcin à d'Acham. Jos. chap. 7.

- PRATIQUES. 1. Ne jamais rien prendre, même chez ses parents, sans permission, quand ce ne serait que pour manger.
 2. Donner aux pauvres ce qu'on a trouvé, quand on ne peut en découvrir le maître.
 3. Restituer, si on y est obligé, avant de se présenter à confession.

LXIII. DU HUITIÈME COMMANDEMENT.

Faux témoignage ne diras, ni ne mentiras aucunement

- D. Que défend ce commandement ?
 R. Trois choses : 1. Le mensonge. 2. Les faux témoignages. 3. Les jugements téméraires.
 D. Qu'est-ce que *mentir* ?
 R. C'est parler contre la vérité, que l'on connaît, avec dessein de tromper.
 D. Celui qui parle contre la vérité et qui croit dire la vérité, fait-il un mensonge ?
 R. Non, il dit faux, mais il ne ment pas.

- D. Est-il permis de mentir en quelques occasions ?
 R. Non, il n'est jamais permis de mentir.
 D. *Mais si on ment pour se réjouir ou pour s'excuser ?*
 R. *C'est toujours un péché.*
 D. *N'est-il pas permis de mentir pour rendre service au prochain ?*
 R. *Non, quand même ce serait pour lui sauver la vie.*
 D. *Qu'est-ce qu'un faux témoignage ?*
 R. C'est une déposition faite en justice contre la vérité.
 D. *A quoi est obligé celui qui a rendu un faux témoignage ?*
 R. A réparer le tort que son faux témoignage a causé au prochain
 D. *Qu'est-ce que juger témérairement ?*
 R. C'est juger mal de son prochain, sans fondement légitime.
 D. *Donnez-en des exemples.*
 R. Celui qui interprète en mal les actions innocentes du prochain, ou qui les condamne sur de fausses apparences, ou qui lui attribue, sans bonne preuve, de mauvaises intentions, fait un jugement téméraire.
 D. *En quelles autres manières pèche-t-on contre ce commandement ?*
 R. 1. En subornant des témoins, c'est-à-dire, en les empêchant de déposer, ou sollicitant de déposer contre la vérité. 2. En fabriquant ou supposant de faux contrats ou de faux titres. 3. En supposant un crime à un innocent. 4. En ôtant à un accusé les justes moyens de se défendre.

Histoire du mensonge d'Ananie et de Saphire, et leur punition.

Actes des Apôtres, ch. 5.

- PRATIQUES. 1. Souffrir plutôt les réprimandes et les châti-
 mens de ses parens et de ses maîtres, que de mentir pour
 s'excuser. Ne jamais se servir de paroles équivoques, pour
 tromper ceux à qui on parle.

LXIV. DE L'ÉGLISE ET SES COMMANDEMENTS.

- D. QU'EST-ce que l'Eglise ?
 R. L'Eglise est l'assemblée des fidèles gouvernée par
 notre St. Père le Pape, et par les Evêques.

- D. Combien y a-t-il d'églises ?
 R. Il n'y en a qu'une, qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine.
- D. Que veut dire le mot *catholique* ?
 R. C'est un mot grec qui veut dire universel.
- D. Pour quoi l'Eglise est-elle nommée *catholique* ou universelle ?
 R. Parce qu'elle s'étend à tous les temps et à tous les lieux.
- D. Pourquoi l'appelle-t-on *apostolique* ?
 R. Parce que le Pape et les évêques qui la gouvernent, ont succédé sans interruption aux apôtres.
- D. Pourquoi l'appellez-vous *romaine* ?
 R. Parce que l'Eglise établie à Rome, est le chef et la mère de toutes les autres églises.
- D. Qu'est-ce que notre Saint Père le Pape ?
 R. C'est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et le chef visible de l'Eglise.
- D. Dites-nous quelques-uns des avantages de l'Eglise.
 R. 1. C'est d'être l'épouse de Jésus-Christ. 2. De posséder tous les trésors des mérites de Jésus-Christ. 3. D'être gouvernée et sanctifiée sans cesse par le Saint-Esprit.
- D. L'Eglise a-t-elle subsisté toujours, depuis Jésus-Christ ?
 R. Oui, et elle subsistera toujours, malgré les hérésies et les persécutions.
- D. Comment cela ?
 R. Parce que Jésus-Christ lui a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.
- D. Qu'est-ce à dire, *les portes de l'enfer* ?
 R. C'est-à-dire, qu'elle ne sera jamais détruite, ni par les persécutions, ni par les erreurs, ni par la corruption des mœurs, ni par tous les efforts du démon.
- D. Qui sont ceux qui sont hors de l'Eglise ?
 R. Ce sont, 1. Les payens, qui adorent de fausses divinités, comme les idoles. 2. Les infidèles qui adorent Dieu, mais qui ne connaissent pas Jésus-Christ. 3.

Les hérétiques qui ne tiennent pas la même foi que l'Eglise. 4. Les schismatiques, qui ne reconnaissent point leurs vrais pasteurs, et qui se séparent d'eux. 5. Les excommuniés, qui, à cause de leur désobéissance, sont retranchés de l'Eglise.

D. Ceux qui sont hors de l'Eglise sont-ils sauvés ?

R. Non, on ne peut être sauvé que dans l'Eglise.

Mort terrible de Coré, Dathan et Abiron.

Liv. des Nombres, chap. 16.

PRATIQUES. 1. Prier Dieu particulièrement pour notre saint père le pape et pour monseigneur notre évêque.

2. Obéir fidèlement et promptement à leurs ordonnances; comme quand il défend les mauvais livres, s'en défaire aussitôt en la manière qu'ils l'ordonnent.

3. Prier Dieu pour la multiplication et la sanctification des membres de l'Eglise, c'est-à-dire, des fidèles, et pour la conversion de ceux qui ne le sont point.

N. B. On peut voir ce qui a déjà dit sur l'Eglise, 86 article du symbole, ci-dessus, p. 29.

LXV. SUITE DE L'EGLISE.

D. QUELS sont les devoirs des fidèles envers l'Eglise ?

R. C'est de croire ce qu'elle enseigne, et de pratiquer ce qu'elle ordonne.

D. Pourquoi est-on obligé de croire ce que l'Eglise enseigne ?

R. Parce qu'étant assistée du Saint-Esprit, elle est infallible, c'est-à-dire, qu'elle ne peut tomber dans l'erreur.

D. Pourquoi est-on obligé de pratiquer ce que l'Eglise ordonne ?

R. Parce qu'elle commande, et qu'elle en a reçu le pouvoir de Jésus-Christ.

D. Qui sont ceux qui, dans l'Eglise, ont reçu de Jésus-Christ le pouvoir de nous enseigner et de nous commander ?

R. C'est le Pape et les évêques; Jésus-Christ leur a promis d'être avec eux, tous les jours, jusqu'à la fin des siècles.

- D. Quels sont les principaux commandemens de l'Eglise?
- R. Les voici : *Les fêtes tu sanctifieras, &c.* comme ci-après à la prière du soir.
- D. Est-on obligé d'accomplir tous ces commandemens ?
- R. Oui, on y est obligé sous peine de péché,
- D. Comment l'Eglise punit-elle quelquefois ceux qui se révoltent contre ses lois ?
- R. Elle les retranche de son corps, c'est ce qu'on appelle l'excommunication.
- D. Quel est l'effet de l'excommunication ?
- R. L'excommunié ne participe plus aux prières ni aux sacremens de l'Eglise ; il est livré au démon, et s'il meurt, en cet état, sans pénitence, il est damné.
- D. Quels sont les crimes pour lesquels on encourt plus ordinairement l'excommunication ?
- R. 1. Battre un ecclésiastique ou un religieux. 2. Entrer dans les couvens des religieuses, sans permission. 3. Ne pas révéler, quand on le doit, ce qu'on sait touchant les monitoires qui ont été publiés. 4. Ne pas communier à Pâque. 5. Désobéir aux ordonnances des évêques, publiées sous peine d'excommunication.
- D. Comment doit-on traiter les excommuniés ?
- R. Quand ils sont publiquement dénoncés, il faut éviter leur compagnie.

Histoire du Corinthien excommunié par St. Paul

1 Ep. de St. Paul aux Corinthiens, chap. 5.

- PRATIQUES. 1. Remercier Dieu de nous avoir fait naître dans le sein de la vraie Eglise.
2. Craindre l'excommunication, s'instruire de ce qui y peut faire tomber, s'en faire relever promptement, si par malheur on y était tombé.
3. Ne jamais parler de notre Saint Père le Pape et des Evêques qu'avec un grand respect; ne point médire de leur conduite, ni souffrir qu'on en parle mal.

LXVI. DE L'ECRITURE-SAINTE.

- D. Où sont compris les mystères que Dieu a révélés et que l'Eglise enseigne ?
- R. Dans l'Ecriture-Sainte et dans la Tradition.
- D. Qu'entendez-vous par l'Ecriture Sainte ?

- R. J'entends des livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, pour notre instruction.
- D. Comment se divise l'Ecriture sainte ?
- R. En *ancien et nouveau Testament*.
- D. Qu'est-ce que l'*ancien Testament* ?
- R. Ce sont des livres écrits avant Jésus-Christ où sa venue et sa mort ont été prédites.
- D. Qu'est-ce que le *nouveau Testament* ?
- R. Ce sont des livres écrits depuis Jésus-Christ par ses disciples.
- D. Que contiennent ces livres ?
- R. 1. La vie et les préceptes de Jésus-Christ, et c'est ce qu'on appelle son évangile. 2. Ce que ses disciples ont écrit pour l'instruction des fidèles.
- D. Comment devons-nous regarder l'Ecriture sainte ?
- R. Comme des livres divins, qu'il faut souverainement respecter, en croyant, sans exception, tout ce qui y est contenu.
- D. Pourquoi croire toute ce qui y est contenu ?
- R. Parce que c'est la parole de Dieu, qui ne peut nous tromper.
- D. Ne croyez-vous que ce qui est écrit dans ces saints livres ?
- R. Je crois aussi ce que les apôtres ont enseigné de vive voix, et qui a toujours été cru dans l'Eglise.
- D. Comment appelle-t-on cette doctrine ?
- R. On l'appelle la parole de Dieu non écrite, ou la *Tradition*.
- D. Que signifie ce mot Tradition ?
- R. Une doctrine donnée, comme de main en main, depuis les apôtres jusqu'à nous.
- D. Comment connaissons-nous les véritables Ecritures saintes, et les Traditions qu'on doit recevoir ?
- R. Par le témoignage et la décision de l'Eglise.
- D. Quand il y a quelque obscurité dans l'Ecriture ou la Tradition, à qui est-ce à en décider ?
- R. C'est au Pape et aux Evêques.
- D. Comment faut-il lire l'Ecriture sainte ?
- R. Il faut la lire dépendamment de l'autorité de l'Eglise, et avec soumission à ce qu'elle décide.

L

PRATIQU

à li

2. Pr

jug

da

3. Br

tot

sa

D. Q

R. La

co

de

D. C

R. 1.

cû

lu

D. E

R. E

D. C

R. La

de

D. D

R. N

D. E

R. O

D. P

R. A

de

D. C

R. A

D. Q

R. Il

ne

D. Q

ex

R. C

la

L'officier de la reine d'Ethiopie converti en lisant Isaïe.

Actes des apôtres, chap. 8.

- PRATIQUES. 1. Les fêtes et dimanches, employer quelque temps à lire ou à se faire lire quelque chose dans la sainte écriture.
2. Prendre la permission et l'avis de son pasteur, pour qu'il juge de ce qui est à notre portée, et qui nous sera plus utile dans cette lecture.
3. Entendre les prédications, toutes les fois qu'on le peut ; tout quitter pour cela et particulièrement pour le prône de sa paroisse.

LXVII. DE LA PRIÈRE.

D. QU'EST-ce que la prière ?

R. La prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu, pour lui rendre nos devoirs et lui demander nos besoins.

D. *Comment notre âme s'élève-t-elle vers Dieu ?*

R. 1. *Par l'adoration.* 2. *La louange.* 3. *Le remerciement.* 4. *La demande.* 5. *L'offrande que nous lui faisons de nous ou de ce qui est à nous.*

D. En combien de manières peut-on prier ?

R. En deux manières, de cœur et de bouche.

D. Comment nomme-t-on ces deux sortes de prières ?

R. La prière du cœur s'appelle oraison mentale ; celle de bouche s'appelle prière vocale.

D. Dans la prière vocale suffit-il de prier de bouche ?

R. Non, il faut y joindre les sentiments du cœur.

D. Est-il nécessaire de prier Dieu ?

R. Oui, c'est-un de nos plus essentiels devoirs.

D. Pourquoi est-ce un devoir si essentiel ?

R. A cause du besoin continuel que nous avons du secours de Dieu.

D. Comment faut-il prier ?

R. Avec humilité, confiance et persévérance.

D. Que faut-il encore pour bien prier ?

R. Il faut prier au nom de Jésus-Christ, par lui seul nous pouvons mériter d'être exaucés.

D. *Quand nos prières ont toutes ces conditions, Dieu les exauce-t-il toujours ?*

R. *Oui, il les exauce toujours, en la manière qu'il juge la plus utile à notre salut.*

- D. *Que doit-on demander dans ses prières ?*
 R. *Les choses qui ont rapport à la gloire de Dieu à notre salut, ou à celui du prochain.*
 D. *Peut-on demander des biens temporels comme la vie, la santé, &c. ?*
 R. *Oui, pourvu qu'on les demande pour une bonne fin, et avec soumission à la volonté de Dieu.*
 D. *Dans quel temps doit-on prier ?*
 R. *Nous devrions prier sans cesse, s'il était possible, au moins faut-il le faire, le matin et le soir, lorsque nous assistons à la messe, et aux autres offices.*
 D. *N'y a-t-il pas d'autres occasions où l'on soit particulièrement obligé de prier Dieu ?*
 R. *Oui, 1. Lorsqu'on est tenté, ou en quelque péril. 2. Lorsqu'on est malade, ou dans l'affliction. 3. Lorsqu'on est tombé dans le péché. 4. Lorsqu'on est prêt à choisir un état de vie.*

Prière de Moïse pendant le combat des Amalécites. Exod. chap. 17.

- PRATIQUES. 1. S'instruire de la pratique de l'oraison mentale, et en faire chaque jour un quart d'heure ou plus.
 2. Chaque jour à la fin de son travail, aller à l'église; l'offrir à Dieu et le prier, ou prendre une demi-heure, chaque semaine, pour la passer en prière devant le saint-sacrement.
 3. Ne demander jamais des biens temporels, que par rapport à notre salut, et toujours dépendamment de la volonté de Dieu.

LXVIII. DE LA VIE CHRÉTIENNE.

- D. *Que doit faire un chrétien pour vivre saintement ?*
 R. *Pour vivre saintement, un chrétien doit faire principalement trois choses. 1. Eviter toutes sortes de péchés. 2. Pratiquer les vertus propres de son état. 3. Sanctifier les actions de sa journée.*
 D. *Par quel moyen peut-on éviter le péché ?*
 R. *Le principal moyen pour éviter le péché est, 1. D'en éviter les occasions, 2. De fuir les mauvaises compagnies.*
 D. *Quelles sont les principales vertus propres des différens états ?*
 R. *Les vertus propres des différens états sont : dans les riches, la modestie et l'aumône; dans les pauvres, la patience et l'humilité; dans les pères et mères,*

maîtres et maîtresses, le soin de leur famille et le bon exemple ; dans les enfans, envers leurs parens, dans les domestiques, envers leurs maîtres, et dans tous les chrétiens envers leurs supérieurs civils et ecclésiastiques, le respect et l'obéissance.

D. Comment peut-on sanctifier les actions de la journée ?

R. On peut sanctifier toutes les actions de la journée, par la pureté d'intention et par la prière.

D. En quoi consiste la pureté d'intention ?

R. La pureté d'intention consiste à faire toutes ses actions, pour obéir à Dieu qui les a réglées par sa providence.

D. Comment sanctifie-t-on ses actions par la prière ?

R. On sanctifie ses actions par la prière, en s'acquittant, chaque jour, fidèlement, et avec respect et dévotion, des prières chrétiennes.

D. Comment faut-il sanctifier son réveil ?

R. Le chrétien, à son réveil, doit d'abord faire sur soi le signe de la croix, en disant, *Au nom du Père, &c.* ; ensuite prononcer avec respect, les noms sacrés de JÉSUS et de MARIE, et donner sincèrement son cœur à Dieu par ces paroles ou autres semblables, *MON DIEU, JE VOUS DONNE MON CŒUR.*

D. Que faut-il faire, lorsqu'il est temps de se lever ?

R. A l'heure convenable pour se lever, il faut le faire sans paresse, et s'habiller promptement et modestement, en s'occupant intérieurement de quelques bonnes pensées.

D. Lorsqu'on est habillé, que doit-on faire ?

R. La première action dès qu'on est habillé, doit être de se mettre à genoux et de faire la prière du matin qu'il est important d'apprendre par cœur.

D. Est-ce une bonne pratique d'entendre la messe tous les jours ?

R. C'est une excellente pratique que d'entendre la messe tous les jours, lorsqu'on le peut.

D. Comment faut-il sanctifier son travail ?

R. Pour sanctifier son travail, il faut, 1. Avant que de le commencer, l'offrir à Dieu par une élévation de cœur. 2. Souffrir en travaillant, pour l'amour de

Dieu et en esprit de pénitence, la peine qui y est attachée.

D. Comment faut-il sanctifier ses repas ?

R. On doit sanctifier ses repas en ne les prenant que par besoin, avec humilité et avec reconnaissance pour Dieu qui nous nourrit ; disant exactement le BENE-DICITE et les GRACES. *Comme on le trouve ci-après pages 114 et 115.*

D. Dans les peines et afflictions de la vie, que faut-il faire ?

R. Dans les peines et afflictions de la vie, il faut s'unir à Notre-Seigneur J.-O. qui en a souffert de plus grandes pour notre amour, et lui offrir nos peines pour l'expiation de nos péchés.

D. Comment faut-il se comporter dans les tentations ?

R. Dans les tentations, il faut avoir recours principalement à Jésus et à Marie, et s'adresser à Dieu en ces termes ou autres semblables : *Mon Dieu, assistez-moi de votre grâce ; j'aimerais mieux mourir que de vous offenser.*

D. Comment faut-il sanctifier le coucher ?

R. On doit sanctifier le coucher, 1. Par la prière du soir qu'il faut faire à genoux. 2. Bénir son lit. 3. Se déshabiller et se coucher modestement, et tâcher de s'endormir dans quelque bonne pensée. Le matin, à midi, et le soir, lorsqu'on sonne l'*Angélus*, il est de la piété du chrétien de réciter sur le-champ cette prière, ou au moins de l'ajouter aux prières du matin et du soir ; et le midi, aux *grâces*, après le repas. Ceux qui ne savent pas cette prière peuvent y suppléer par trois *Ave, Maria*.

N. B.—On trouvera à la page suivante, cette prière en français et en latin.

Parabole des dix vierges. St. Matth. ch. 25.

PRATIQUES. 1. Conserver dans toutes ses actions le souvenir de la présence de Dieu : élever fréquemment son cœur vers lui, par exemple, chaque fois que l'horloge sonne.

2. Se faire une règle de vie, ou en demander une à son confesseur, pour régler ses actions et particulièrement les heures de son lever et de ses prières, et pratiquer cette règle exactement.

3. En faisant ses actions s'unir aux dispositions du cœur de Jésus-Christ, lorsqu'étant sur la terre, il faisait les mêmes actions que nous, et offrir à Dieu ces saintes dispositions en disant :
- " Mon Dieu, je vous offre cette action, (par exemple) le repos que je vais prendre, en union du repos que J. C. a pris sur la terre ; faites-moi la grâce d'avoir part aux saintes dispositions de son cœur."*

LXIX. DE LA PRIÈRE APPELÉE L'ANGÉLUS.

- D. POURQUOI sonne-t-on l'Angélus, le matin, le midi et le soir ?
- R. C'est un pieux usage qui s'est introduit, pour avertir les fidèles, 1. De consacrer à la prière, le commencement, le milieu et la fin de la journée. 2. De remercier Dieu trois fois le jour, du bienfait ineffable de l'incarnation du Fils de Dieu. 3. De se souvenir de la part que la Ste.. Vierge a eue à ce grand mystère, et de l'invoquer, pour obtenir de Jésus-Christ, par son intercession, les grâces qui en sont le fruit.
- D. Comment doit-on réciter cette prière ?
- R. Avec piété et attention, se recueillant un moment, avant que de la commencer, se mettant à genoux, quand on le peut, pour la réciter, et se tenant debout seulement le samedi au soir, toute la journée du dimanche et pendant le temps pascal.

VOICI CETTE PRIÈRE.

En français.

L'ange du Seigneur annonça à Marie (qu'elle serait la mère du Sauveur) ; et elle le conçut par l'opération du Saint-Esprit.

Je vous salue Marie, &c.

Voici la servante du Seigneur ; qu'il me soit fait selon votre parole.

Je vous salue, Marie, &c.

En latin,

V. Angelus Domini nuntiavit Mariæ

R. Et concepit de Spiritu Sancto.

Ave, Maria, &c.

V. Ecce ancilla Domini.

R. Fiat mihi secundum verbum tuum.

Ave, Maria, &c.

Et le Verbe s'est fait chair,
et il a habité parmi nous.

Je vous salue, Marie, &c.

V. Priez pour nous, sainte
Mère de Dieu.

R. Afin que nous deve-
nions dignes des biens pro-
mis par Jésus-Christ.

Priens.

Nous vous supplions, Sei-
gneur, de répandre votre
grâce dans nos cœurs, afin
qu'après avoir connu l'in-
carnation de Jésus-Christ
votre fils, par les paroles de
l'ange, envoyé pour l'an-
noncer à Marie, nous par-
venions à la gloire de sa ré-
surrection, par le mérite de
sa passion et de sa croix.
Nous vous le demandons
par le même Jésus-Christ
N. S. Ainsi-soit-il.

V. *Et verbum caro fac-
tum est.*

R. *Et habitavit in nobis.*

Ave, Maria, &c.

V. *Ora pro nobis, sanc-
ta Dei Genitrix.*

R. *Ut digni efficiamur
promissionibus Christi.*

Oremus.

*Gratiam tuam, quesu-
mus, Domine, mentibus nos-
tris infunde, ut qui angelo
nuntiante, Christi Filii tui
incarnationem cognovimus,
per passionem ejus et cru-
cem ad resurrectionis glori-
am perducamur. Per eum-
dem Christum Dominum
nostrum.*

R. Amen.

LE BÉNÉDICTÉ, OU PRIÈRE AVANT LE REPAS.

En français.

Bénissez-nous, ô mon
Dieu, ainsi que la nourritu-
re que nous allons prendre.

Au nom du Père, &c.

En latin.

*Benedicite, Dominus,
Nos et ea quæsumus sump-
turi benedicat dextera
Christi.*

In nomine Patris, &c.

LES GRÂCES OU PRIÈRES APRÈS LE REPAS.

En français.

Nous vous rendons grâces
de tous vos bienfaits, ô Dieu
tout-puissant, qui vivez et
réglez dans les siècles des

R. Ainsi soit-il.

En latin.

*Agimus tibi gratias, om-
nipotens Deus, pro universis
beneficiis tuis, qui vivis et
regnas in sæcula sæculorum.*

R. Amen.

Ou Autrement.

Je vous remercie, souveraine bonté, de m'avoir nourri, sans l'avoir mérité.

Que les âmes des fidèles défunts reposent en paix, par la miséricorde de Dieu. R. Ainsi soit-il.

Au nom du père, &c.

V. *Beata viscera Mariæ Virginis, quæ portaverunt æterni Patris Filium.*

R. *Et beatà ubera quæ lactaverunt Christum Dominum.*

V. *Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace.* R. Amen.

In nomine Patris, &c.

CATÉCHISME POUR LES FÊTES

FÊTE DE NOËL

- D. QUELLE fête célèbre-t-on aujourd'hui ?
 R. La fête de la naissance du Fils de Dieu.
 D. Que veut dire la naissance du Fils de Dieu ?
 R. C'est que le Fils de Dieu s'étant fait homme comme nous, c'est en ce jour qu'il a pris naissance.
 D. Pourquoi s'est-il fait homme comme nous ?
 R. C'est pour nous racheter de l'esclavage du péché, des peines de l'enfer, et nous mériter la vie éternelle, par ses souffrances,
 D. Que serions-nous devenus, si Jésus-Christ ne nous eût pas rachetés ?
 R. Nous aurions été tous damnés.
 D. Comment nous a-t-il rachetés ?
 R. C'est en souffrant pour nous, comme homme, et en donnant, comme Dieu, un prix infini à ses souffrances.
 D. Jésus-Christ est donc Dieu et homme tout ensemble ?
 R. Oui, il est Dieu et homme.
 D. Combien y a-t-il de natures en Jésus-Christ ?
 R. Il y en a deux ; la nature divine et la nature humaine.
 D. Combien y a-t-il de personnes en lui ?
 R. Il n'y en a qu'une, savoir : la personne de Dieu le Fils.

- D. Où est-ce que le Fils de Dieu est né ?
 R. En Bethléem, petite ville de Judée.
 D. En quel état est-il né ?
 R. Il est né dans la pauvreté et l'humiliation.
 D. Pourquoi a-t-il voulu naître dans cet état ?
 R. C'est pour nous mériter la grâce de vaincre notre orgueil, et nous enseigner, par son exemple, l'humilité et la patience.
 D. Pourquoi a-t-il voulu devenir enfant ?
 R. C'est, 1. Pour porter toutes nos faiblesses. 2. Pour nous engager à l'aimer avec plus de tendresse, et à nous adresser à lui avec plus de confiance.

Circonstances merveilleuses de la naissance de Jésus-Christ.

S. Matth. ch. 1 et 2.

- PRATIQUES. 1. Honorer particulièrement Jésus-Christ dans son enfance, et principalement dans le temps qui est entre Noël et la Purification ; lui rendre, chaque jour, en cet état quelque hommage.
 2. Pratiquer avec plus de soin, l'humilité, pendant tout ce temps
 3. Imiter aussi la pauvreté de Jésus-Christ, soit en souffrant celle où Dieu nous a mis, soit en nous privant de quelques commodités.

LA CIRCONCISION.

- D. Qu'y a-t-il de remarquable dans la fête de ce jour ?
 R. Trois choses, 1. Le mystère de la Circoncision. 2. Le nom de *Jésus* donné au Fils de Dieu. 3. Le commencement de la nouvelle année.
 D. Qu'entendez-vous par le mystère de la Circoncision ?
 R. J'entends que le Fils de Dieu s'est soumis à une cérémonie très-douloureuse de la loi de Moïse, qui distinguait les Juifs des autres peuples.
 D. Pourquoi le Fils de Dieu s'y est-il soumis ?
 R. C'est pour nous montrer son amour, en répandant son sang pour nous, dès sa plus tendre enfance.
 D. Que devons-nous donc honorer dans ce mystère ?
 R. Le sang que Jésus-Christ a versé en ce jour, et l'amour qui le lui a fait verser pour nous.
 D. Qu'honorons-nous encore ?
 R. Le nom de *Jésus* qui fut donné au Fils de Dieu dans sa Circoncision.

- D. Que signifie *Jésus* ?
 R. Il signifie *Sauveur*; et on l'a donné au Fils de Dieu parce qu'il nous a sauvés de l'enfer.
 D. Que signifie le nom de *Christ* qu'on ajoute au nom de *Jésus* ?
 R. *Christ* signifie *oint, sacré* : on donne ce nom à Jésus-Christ, parce que son humanité sainte a été consacrée par son union à la divinité.
 D. Qu'y a-t-il d'admirable dans le nom de *Jésus* ?
 R. Deux choses: l'une, qu'il est la terreur des démons; l'autre qu'il fait la confiance des fidèles.
 D. Comment fait-il la confiance des fidèles ?
 R. En ce que le Fils de Dieu nous a promis que tout ce que nous demanderions en son nom, nous serait accordé.
 D. Quels sentiments devons-nous avoir au sujet de la nouvelle année ?
 R. 1. Un vif regret des péchés commis dans l'année dernière. 2. Une grande reconnaissance pour le temps que Dieu nous donne encore pour faire pénitence. 3. Un vrai désir de le mieux servir dans cette année.

Fuite de Jésus-Christ en Egypte, et massacre des Innocens.

St. Matth. chap. 2.

- PRATIQUES. 1. Offrir en ce jour à Notre-Seigneur, la nouvelle année, pour ne l'employer qu'à son service.
 2. Entreprendre pendant cette année, la victoire de quelques-unes de nos passions ou de nos mauvaises habitudes.
 3. Prononcer et invoquer souvent, avec amour et confiance, le saint nom de *Jésus*.

ÉPIPHANIE OU FÊTE DES ROIS.

- D. QUELLE est la fête de ce jour ?
 R. C'est le jour auquel des Mages vinrent d'orient adorer l'enfant *Jésus*.
 D. Qu'est que c'était que ces Mages ?
 R. C'étaient des savans d'entre les Gentils, qui furent avertis, par une étoile miraculeuse, de la naissance de *Jésus-Christ*.

- D. Étaient-ils des rois ?
- R. On le croit ainsi communément; c'est pourquoi on appelle cette fête, la fête des rois.
- D. Que signifiaient l'or, l'encens et la myrrhe que les rois offrirent à Jésus-Christ ?
- R. L'or signifiait que Jésus-Christ était roi, l'encens, qu'il était Dieu ; et la myrrhe, qu'il devait mourir comme homme.
- D. Pourquoi nomme-t-on cette fête *Epiphanie* ?
- R. *Epiphanie* signifie *manifestation* : on donne ce nom à cette fête, parce qu'en ce jour, Jésus-Christ se manifesta, ou se fit connaître et adorer par les Gentils.
- D. Qu'entendez-vous par Gentils
- R. J'entends les peuples qui n'adoraient point Dieu comme les Juifs, et dont la plupart adoraient les idoles.
- D. Quelle part avons-nous à ce mystère ?
- R. C'est par ce mystère que Jésus-Christ a commencé à nous appeler, avec tous les Gentils, à la foi et à la connaissance de son évangile.
- D. L'Eglise n'honore-t-elle que ce mystère en ce jour ?
- R. Elle honore encore. 1. Le baptême de Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste. 2. Le premier de ses miracles, qu'il fit aux noces de Cana.
- D. Pourquoi honore-t-on ces trois mystères en un même jour ?
- R. C'est que tous les trois tendaient à une même fin, qui était de nous faire connaître que Jésus-Christ était envoyé de Dieu son père, pour nous instruire et nous sauver.

L'eau changée en vin aux noces de Cana. St. Jean, chap. 2.

- PRATIQUES. 1. Remercier Dieu de nous avoir appelés à la foi et à la connaissance de Jésus-Christ.
2. Prier pour la conversion de tant de royaumes qui n'ont pas le même bonheur.
3. Faire, en ce jour, à Jésus-Christ, à l'imitation des saints rois, quelque offrande de nos biens ou de nos bonnes œuvres.
-

LA PURIFICATION.

De l'Ave, Maria.

- D. QUEL mystère honore-t-on en ce jour ?
 R. C'est en ce jour que la sainte Vierge offrit Jésus-Christ son fils à Dieu, dans le temple, et s'y offrit elle-même pour être purifiée selon la loi de Moïse.
- D. Avait-elle besoin d'être purifiée ?
 R. Non, mais son humilité lui fit prendre part à cette cérémonie instituée pour les pécheurs.
- D. Quels sentimens les chrétiens doivent-ils avoir envers la sainte Vierge ?
 R. Les sentimens d'une sincère dévotion.
- D. Pourquoi cela ?
 R. 1. A cause de sa grande dignité, puisqu'elle est mère de Dieu. 2. A cause de la protection qu'elle accorde à ceux qui ont recours à son intercession.
- D. Quelle est la principale prière dont l'Eglise se sert pour l'invoquer ?
 R. C'est l'*Ave Maria*.
- D. De quoi est composé cette prière ?
 R. Des paroles de l'ange Gabriel, de celles de sainte Elisabeth et de celles de l'Eglise.
- D. Quelles sont les paroles de l'ange ?
 R. Ce sont celles qu'il dit à la sainte Vierge en lui annonçant l'incarnation du Fils de Dieu dans son sein, *Je vous salue, pleine de grâces, &c.*
- D. Que signifient ces paroles ?
 R. Elles signifient que le Saint-Esprit habite en la sainte Vierge, et qu'il la remplit de ses grâces, d'une manière admirable.
- D. Quelles sont les paroles de sainte Elisabeth ?
 R. Celles que cette sainte dit à la sainte Vierge, qui venait l'honorer de sa visite, *Vous êtes bénie entre les femmes, &c.*
- D. Que signifient ces paroles ?
 R. Elles signifient que la sainte Vierge est mère de Dieu ; nous l'honorons en cette qualité, et nous bénissons Dieu de nous avoir donné son Fils, par elle.

D. Quelles sont les paroles de l'Eglise ?

R. Ce sont celles-ci, *Sainte Marie, Mère de Dieu, &c,*

D. Que signifient ces paroles ?

R. Elles signifient la grande confiance que l'Eglise prend en l'intercession de la sainte Vierge principalement pour l'heure de notre mort.

Visitation de la sainte Vierge et sanctification de saint Jean

St. Luc, chap. 1.

PRATIQUES. 1. -Tous les jours pratiquer quelque dévotion en l'honneur de la sainte Vierge.

2. Célébrer ses fêtes avec une dévotion particulière ; approcher ces jours-là des sacrements.

3. Défendre la gloire et le culte de la sainte Vierge contre ceux qui lui manquent de respect, ou qui blâment les saintes pratiques de dévotion envers elle.

4. Avoir chez soi, ou porter sur soi, quelque image de la vierge qui excite notre dévotion à son égard.

DU DIMANCHE GRAS, ET DE LA GOURMANDISE.

D. QU'EST-ce que la gourmandise ?

R. La gourmandise est un amour déréglé du boire et du manger.

D. Quelles sont les espèces les plus ordinaires de ce péché ?

R. 1. Boire et manger avec excès. 2. Se nourrir avec trop de sensualité et de dépense. 3. Rompre les jeûnes et les abstinences de l'église.

D. Quelle est la gourmandise la plus ordinaire et la plus dangereuse ?

R. C'est l'ivrognerie.

D. Quelles sont les funestes effets de l'ivrognerie ?

R. L'abrutissement de la raison, les querelles et l'impureté.

D. L'ivrognerie est-elle un grand péché ?

R. Oui, les ivrognes sont en horreur à Dieu et aux hommes.

D. Quelle est la punition de la gourmandise ?

R. En l'autre vie, un feu et une soif éternelle ; en celle-ci, l'endurcissement du cœur, la perte des biens temporels, et souvent une mort funeste.

- D. Que pensez-vous de ceux qui, dans ce temps-ci, font des débauches, courent les rues en masque, fréquentent les bals, et les cabarets ?
- R. Je penso qu'ils offensent Dieu, qu'il ne faut pas les imiter, et qu'il faut fuir leur compagnie.
- D. Que faut-il faire encore ?
- R. Il serait bon dans ce temps-ci d'être plus retenu, plus retiré, et d'aller plus souvent à l'église.
- D. Pourquoi, dans les trois jours qui précèdent le carême, le saint sacrement est-il exposé en plusieurs églises ?
- R. C'est pour y attirer les fidèles, afin qu'ils demandent pardon à Dieu pour tous les crimes que les libertins commettent.

Festin de Balthazar. Daniel, ch. 5.

PRATIQUES. 1. Craindre et éviter les cabarets.

2. Dans chaque repas, se priver de quelque chose, par esprit de mortification.
3. S'abstenir de manger hors des repas, sans nécessité.
4. Pendant que Dieu est offensé par les débauches de ce temps-ci, l'honorer par quelque pratique extraordinaire de dévotion et de pénitence.

PREMIER DIMANCHE DU CARÊME.

Du jeûne

- D. QUI est-ce qui nous ordonne d'observer le carême ?
- R. C'est l'Eglise.
- D. Que portent ses commandemens ?
- R. *Quatre-temps, vigiles, jeûneras, et le carême entièrement. (*)*
Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi même-ment. (†)
- D. Pourquoi l'Eglise fait-elle observer le carême ?
- R. C'est, 1. Pour nous faire souvenir de l'obligation de faire pénitence. 2. Pour honorer le jeûne de Jésus-Christ, qui pendant quarante jours, ne prit aucune nourriture. 3. Pour nous préparer à la fête de Pâque.

(* †) Pour la discipline particulière au Bas-Canada, touchant le jeûne et l'abstinence, voyez à la fin de ce catéchisme, ce qui a été réglé par un indult de 1844.

- D. En quoi consiste le jeûne que nous devons observer ?
 R. Il consiste particulièrement à s'abstenir de viande, (*) et à ne faire qu'un repas; et par tolérance, on permet une collation légère.
- D. Le jeûne était-il autrefois pratiqué de même ?
 R. Autrefois, il était bien plus sévère; on ne mangeait que des légumes, une fois le jour, vers le soir, et on pratiquait d'autres austérités.
- D. Maintenant qu'est-ce que l'Eglise désire de nous ?
 R. Elle désire qu'avec l'abstinence que nous observons, nous modérions aussi notre sommeil et nos divertissemens ordinaires, et que nous vaquions aux bonnes œuvres.
- D. Quelles sont ces bonnes œuvres qu'elle nous recommande ?
 R. L'aumône, la retraite, le silence, la prière, l'assistance aux sermons.
- D. L'Eglise ordonne-t-elle d'autres jeûnes que le carême ?
 R. Oui, elle ordonne de jeûner la veille de certaines grandes fêtes.
- D. Et quels autres encore ?
 R. Dans les quatre saisons de l'année, elle ordonne de jeûner trois jours en une semaine, les mercredi, vendredi et samedi; c'est ce qu'on appelle *Quatre-temps*.
- D. Qu'ordonne-t-elle encore ?
 R. De faire maigre, c'est-à-dire, de s'abstenir de viande les vendredis et samedis de toute l'année, les dimanches du carême, à la St. Marc et aux Rogations. (*)

(*) Il faut se rappeler que le S. Siège a permis de ne conserver que trois jours d'abstinence par semaine, pendant le Carême, en ajoutant de plus le mercredi des cendres et les trois jours suivans; ainsi que tous les jours de la semaine sainte.

Tous les samedis ordinaires de l'année ne sont plus d'abstinence, non plus que la saint Marc et les Rogations, ni les vigiles où l'on n'observe pas le jeûne. Les seules vigiles de Noël, de la Pentecôte, de St. Pierre et St. Paul, de l'Assomption et de la Toussaint, sont des jours d'abstinence et de jeûne. Tous les autres jeûnes, excepté ceux des Quatre-temps, sont remplacés par ceux des mercredis et vendredis de l'aveut. [Indult du 7 Juillet 1844 pour le Canada.]

Jeûne

PRAT

2. Se

SC

3. Ce

le

SC

4. Q

p

p

D. C

R. C

D. I

R. I

D. C

R. C

D. I

R. I

D. C

R. C

D. I

R. I

D. C

R. C

D. I

R. I

D. C

R. C

D. I

R. I

D. C

R. C

D. I

R. I

D. C

R. C

Jeûne de Jésus-Christ et tentation du démon. St. Matthieu, chap. 4

- PRATIQUES. 1. Se priver pendant le carême, de quelques plaisirs même permis.
2. Se confesser dès le commencement du carême pour sanctifier son jeûne, et se mieux préparer à la fête de pâque.
3. Ceux qui ne sont pas encore obligés au jeûne, à cause de leur jeunesse, pourraient jeûner une ou deux fois la semaine, à proportion de leurs forces.
4. Quand on a raison d'obtenir la dispense du jeûne, y suppléer par des aumônes: cependant pratiquer du jeûne ce que l'on peut, et s'abstenir de toute délicatesse dans la nourriture.

L'ANNONCIATION.

- D. QUELLE est celle des trois personnes de la Sainte Trinité qui s'est fait homme pour nous ?
- R. C'est Dieu le Fils, la seconde personne de la Sainte Trinité.
- D. Le Père et le Saint-Esprit se sont-ils faits hommes ?
- R. Non, il n'y a que le Fils.
- D. Quel jour ce mystère s'est-il accompli ?
- R. C'est en ce jour, qu'on appelle la fête de l'Annonciation.
- D. Pourquoi l'appelle-t-on ainsi ?
- R. Parce que l'ange Gabriel annonça ce grand mystère à la bienheureuse vierge Marie.
- D. Quelle vertu fit-elle paraître alors ?
- R. Une pureté admirable, craignant d'être mère de Dieu au préjudice de sa chasteté.
- D. Comment cependant y consentit-elle ?
- R. Parce que l'ange l'assura qu'elle serait toujours vierge.
- D. Qu'arriva-t-il alors ?
- R. Le Fils de Dieu prit, dans son sein, un corps et une âme semblable aux nôtres, qu'il unit à sa divinité.
- D. La sainte Vierge est donc la mère de Dieu ?
- R. Oui, elle est la mère de Dieu.
- D. Comment cela ?
- R. C'est qu'elle a conçu, dans son sein, et mis au monde, le Fils de Dieu fait homme.

- D. Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge, n'était-il pas Père de Jésus-Christ ?
- R. Non, il n'était que son père nourricier.
- D. Le corps qu'a pris le Fils de Dieu était-il entièrement semblable aux nôtres ?
- R. Oui, il a pris toutes nos infirmités, exceptés le péché et l'ignorance.
- D. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il réduit à un état si humiliant ?
- R. C'est, 1. Pour nous montrer son amour. 2. Pour nous apprendre à être humbles comme lui. 3. Pour nous en mériter la grâce.
- D. Quelle instruction la sainte Vierge nous donne-t-elle, par son exemple, dans ce mystère ?
- R. Elle nous apprend à aimer la vertu de chasteté, et à la conserver soigneusement.

Histoire du mystère, et celle de la naissance de St. Jean.

St. Luc, chap. 1.

- PRATIQUES. 1. Imiter l'humilité de Jésus-Christ, s'occuper aux emplois les plus vils de la maison, obéir volontiers à tout le monde, garder le silence quand on est repris, ne point s'excuser, &c.
2. Avoir en horreur tout ce qui peut blesser la pureté, comme les paroles libres, les amitiés trop tendres, la lecture des livres qui parlent d'amour.
3. Les filles doivent à l'imitation de la sainte Vierge, aimer la retraite, mépriser les parures, fuir le monde, et craindre la fréquentation des hommes.

DIMANCHE DES RAMEAUX. PASSION DE J. C.

- D. QUELS mystères honorons-nous dans ce saint temps ?
- R. Les mystères de la passion et de la mort de Jésus-CHRIST.
- D. Est-ce que Notre-Seigneur a souffert et qu'il est mort ?
- R. Oui, il a souffert toutes sortes de tourmens, et a été mis à mort par la malice des Juifs, qui l'ont crucifié.
- D. Racontez-nous-en quelques circonstances.
- R. Le Jeudi au soir, après avoir institué l'Eucharistie, il souffrit, dans le jardin des olives, une si violente agonie, qu'il eut une sueur de sang ; Judas, un de

ses apôtres, le livra aux juifs, qui le lièrent comme un criminel, et le traînèrent, en le maltraitant, devant le grand Pontife.

D. Qu'arriva-t-il ensuite ?

R. Il fut abandonné, toute la nuit, chez Caïphe, aux insultes des soldats, qui lui firent toutes sortes d'outrages, lui donnant des soufflets, et se moquant de lui. Il fut traîné, le lendemain matin, chez Pilate qui le renvoya chez Hérode ; celui-ci le traita comme un insensé ; ensuite il fut ramené chez Pilate qui le fit déchirer à coup de fouets.

D. Que souffrit-il enfin ?

R. On lui enfonça dans la tête, une couronne d'épines, on le chargea d'une croix pesante, et on le força de la porter sur une montagne. Là, on l'attacha à cette croix, avec des clous enfoncés dans ses pieds et dans ses mains, et on l'éleva entre deux voleurs. Enfin il expira dans ses tourmens, vers les trois heures après midi, le vendredi.

D. Pouvait-il s'exempter de souffrir tous ces tourmens ?

R. Hélas il ne tenait qu'à lui.

D. D'où vient donc qu'il les a soufferts ?

R. C'est par amour pour les hommes, et pour porter la peine due à leurs péchés.

D. C'est donc pour nos péchés qu'il est mort ?

R. Oui, c'est pour les expier.

D. Et quand nous offensons Dieu, que faisons-nous ?

R. Nous renouvelons dans notre cœur, la Passion et la mort de Jésus-Christ.

D. A la vue des tourmens que Jésus a soufferts pour nous, quels sentimens devons-nous avoir ?

R. 1. Des sentimens de compassion à la vue de ces horribles supplices, 2. D'amour et de reconnaissance, puisque c'est pour nous qu'il a souffert. 3. D'horreur pour le péché qui lui a tant coûté. 4. De pénitence, qui nous porte à souffrir avec Jésus, pour expier nos péchés.

'était-il pas

entièrement

és le péché

un état si

r. 2. Pour

mo lui. 3.

donne-t-elle,

asteté, et à

Jean.

'occuper aux

ntiers à tout

ris, ne point

reté, comme

lecture des

erge, aimer la

et craindre la

E. J. C.

saint temps ?

t de Jésus-

'il est mort ?

ns, et a été

'ont crucifié.

Eucharistie,

e si violente

udas, un de

Récit des circonstances de la mort de Jésus sur le calvaire.
St. Matth. ch. 27, et St. Jean, ch. 29.

- PRATIQUES. 1. Méditer souvent sur la passion de Jésus-Christ ; chaque jour, en rappeler le souvenir, et en méditer quelque circonstance.
2. Quand on nous calomnie, qu'on nous trahit ou qu'on nous persécute, souffrir, à l'exemple de Jésus-Christ, sans murmurer et sans nous plaindre, et prier pour nos persécuteurs.
-

PÂQUE. RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.

- D. QU'ENTENDEZ-VOUS par la résurrection de Jésus-Christ ?
- R. J'entends que, le troisième jour après sa mort, son âme se réunit à son corps pour lui donner de nouveau la vie.
- D. En quel état le corps de Jésus ressuscita-t-il ?
- R. Il ressuscita immortel et impassible, c'est-à-dire, qu'il ne pouvait plus souffrir ni mourir.
- D. Pourquoi Jésus-Christ est-il ressuscité ?
- R. C'est, 1. Pour prouver sa divinité, et la vérité de son évangile. 2. Pour nous envoyer du ciel, son Saint-Esprit. 3. Pour nous montrer, dans son corps l'image de la résurrection des nôtres.
- D. Est-ce que nous ressusciterons un jour comme Jésus-Christ ?
- R. Oui, les corps des saints ressusciteront à la fin du monde, comme celui de Jésus-Christ.
- D. Quels avantages auront alors nos corps ?
- R. Les mêmes avantages du corps de Jésus-Christ ; on les nomme la clarté, l'impassibilité, l'agilité et la subtilité.
- D. Qu'entend-on par ces noms ?
- R. On entend par la *clarté*, que nos corps seront éclatants comme le soleil.
Par l'*impassibilité*, qu'ils seront incapables de souffrir ni faiblesse ni douleur.
Par l'*agilité*, qu'ils pourront, à la manière des esprits, se transporter, en un instant d'un lieu à un autre éloigné.

Par la *subtilité*, qu'ils pourront de même passer à travers les corps les plus épais, comme Jésus-Christ sorti du tombeau, sans en remuer la pierre.

- D. Ne peut-on pas dès cette vie, participer à la résurrection de Jésus-Christ ?
- R. Oui, on le peut par la résurrection spirituelle.
- D. Qu'appellez-vous résurrection spirituelle ?
- R. C'est la résurrection de notre âme, qui, par la pénitence, sort de la mort du péché, pour entrer dans la vie de la grâce.
- D. Où est-ce que nous trouvons cette vie de la grâce ?
- R. Dans les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; c'est pour cela que l'Eglise nous ordonne de les recevoir au temps de Pâque.

Histoire du feu caché, trouvé par Néhémias.

Liv 2 des Machab. chap 2.

- PRATIQUES. 1. Dans les douleurs et les peines que nous souffrons, songer, pour nous consoler, à la gloire et au bonheur de notre corps, au jour de la résurrection.
2. Vivre, après Pâque, avec plus de piété et de modestie, pour faire connaître que nous sommes ressuscités spirituellement avec Jésus-Christ.

ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST.

- D. COMBIEN de temps Jésus Christ vécut-il sur la terre après sa résurrection ?
- R. Il y resta quarante jours, vivant avec ses apôtres, et leur enseignant son évangile.
- D. Pourquoi demeura-t-il tout ce temps-là ?
- R. C'était pour instruire ses apôtres, et leur ôter toutes sortes de doutes sur la vérité de sa résurrection.
- D. Comment se sépara-t-il d'eux ?
- R. Il les conduisit sur une montagne, et là, en présence de ses disciples, il s'éleva dans le ciel en corps et en âme.
- D. Y fut-il enlevé par les anges ?
- R. Non, il n'avait pas besoin de leur secours ; il s'éleva par sa propre vertu.

- D. Monta-t-il au ciel en tant que Dieu ?
 R. Non, puisqu'en tant que Dieu il est partout, mais il y monta en tant qu'homme.
 D. Pourquoi Jésus-Christ monta-t-il au ciel ?
 R. C'est, 1. Parce que le ciel est le séjour des corps glorieux et ressuscités. 2. Pour nous ouvrir l'entrée du ciel, et nous y préparer une place,
 D. Pourquoi dites-vous qu'il a ouvert l'entrée du ciel ?
 R. C'est qu'avant lui, personne n'y était entré, et qu'il devait y entrer le premier.
 D. Est-ce qu'Abraham, Moïse et les autres saints de l'Ancien Testament n'étaient pas encore dans le ciel ?
 R. Non, ils attendaient dans les limbes, la venue de Jésus-Christ, et ils ne sont entrés au ciel qu'avec lui.
 D. Que fait Jésus-Christ dans le ciel ?
 R. Il nous sert d'avocat et de médiateur auprès de son Père.
 D. Quel fruit devons-nous tirer de cette fête ?
 R. Un grand désir d'aller au ciel où est Jésus-Christ, et une grande confiance dans ses mérites et sa médiation.
Eliz enlevé dans un chariot de feu. Liv. 4 des Rois, ch. 2.
 PRATIQUES. 1. Regarder souvent le ciel, et soupirer après le moment auquel nous y monterons, comme Jésus-Christ.
 2. Tout ce que nous demandons à Dieu, le demander par la médiation de Jésus-Christ, le priant, avec confiance, d'intercéder pour nous, auprès de son Père.

PENTECÔTE. DESCENTE DU SAINT-ESPRIT.

- D. Qu'EST-ce que le Saint-Esprit ?
 R. C'est la troisième personne de la Sainte Trinité.
 D. Comment est-il descendu sur la terre ?
 R. Dix jours après l'Ascension de Jésus-Christ, les apôtres étant en prières, avec la sainte Vierge, le Saint-Esprit, sous la forme de langues de feu, descendit visiblement sur chacun d'eux.
 D. Que signifiaient ces langues de feu ?
 R. Le feu signifiait l'ardeur de la charité que le Saint-Esprit venait allumer en eux ; et les langues marquaient qu'ils devaient prêcher l'évangile sans crainte.

- D. Quel fut l'effet de ce prodige ?
 R. Les apôtres, remplis de courage, prêchèrent aussitôt l'évangile dans Jérusalem, et ensuite dans tout le monde, sans craindre ni les tourmens, ni la mort.
 D. Le Saint-Esprit n'est-il descendu que pour les apôtres ?
 R. Il est descendu pour toute l'Eglise.
 D. Pourquoi se communique-t-il à l'Eglise ?
 R. C'est pour la conduire, l'enseigner et la sanctifier jusqu'à la fin du monde.
 D. Ne se communique-t-il pas aussi à chacun de nous ?
 R. Oui; aussi nos âmes et nos corps sont appelés les temples du Saint-Esprit.
 D. A quoi nous oblige cette belle qualité de temples du Saint-Esprit ?
 R. A ne pas souiller, par le péché, le temple consacré par la présence du Saint-Esprit.
 D. Quel est le sacrement qui donne le Saint-Esprit ?
 R. C'est la Confirmation.
 D. Quelles dispositions faut-il apporter pour recevoir le Saint-Esprit ?
 R. Les voici ; le désir, la prière et la pureté du cœur.
 D. Qu'entendez-vous par la pureté du cœur ?
 R. J'entends l'horreur du péché, et le détachement des choses de ce monde.
 D. A quoi peut-on connaître si on a reçu le Saint-Esprit ?
 R. Si on a un amour ardent pour Dieu, du zèle pour sa gloire, et du courage pour suivre les maximes de Jésus-Christ.

Miracles des apôtres, leur prison et leur courage.

- PRATIQUES. 1. Demander ardemment au Saint-Esprit de venir en nous, avec toutes ses grâces : faire, pendant l'octave de la Pentecôte, quelques prières à cette intention.
 2. Examiner ce qui peut, dans notre cœur, déplaire au St-Esprit, et y renoncer ; comme l'habitude de mentir, la désobéissance, l'attachement aux biens de ce monde.

FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ.

- D. Qu'est-ce que la Sainte Trinité ?
 R. C'est un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

- D. Qu'est-ce que la foi nous apprend de ce mystère ?
- R. Elle nous apprend que le Fils est engendré du Père de toute éternité, et que le Saint-Esprit procède de toute éternité du Père et du Fils.
- D. Que nous enseigne-t-elle encore ?
- R. Que ce sont trois personnes distinctes, égales cependant en toutes choses, et qui n'ont qu'une même nature et une même divinité.
- D. Pouvez-vous m'expliquer tout cela ?
- R. Non, c'est un mystère qu'il faut croire simplement, et qu'on ne peut comprendre.
- D. Peut-on peindre la Sainte-Trinité ?
- R. Non, c'est un mystère dont les sens ne peuvent se former d'images.
- D. Pourquoi cependant représente-t-on quelquefois Dieu le Père comme un vieillard, Dieu le Fils comme un homme, et le Saint-Esprit comme une colombe ?
- R. Ce sont de faibles symboles dont on se sert pour donner une idée grossière des attributs des trois personnes divines.
- D. Comment cela ?
- R. 1. On représente Dieu le Père comme un vieillard, pour désigner son éternité et sa sagesse. 2. Dieu le Fils comme un homme, parce qu'il s'est fait homme pour nous. 3. Le Saint-Esprit comme une colombe, parce qu'il a paru sous cette figure, pour signifier la douceur et les autres vertus qu'il produit en nous, et dont la colombe est le symbole.
- D. Quel est le dessein de l'Eglise dans cette fête ?
- R. C'est de faire rendre à la Sainte-Trinité les hommages que nous lui devons ; savoir, l'adoration de l'action de grâces.
- D. Comment devons-nous adorer la Sainte-Trinité ?
- R. En deux manières, intérieurement et extérieurement.
- D. Comment l'adore-t-on intérieurement ?
- R. Par les sentimens de notre âme qui reconnaît sa puissance, et se soumet à toutes ses volontés.
- D. Est-ce assez d'adorer Dieu intérieurement ?
- R. Non, il faut lui donner des marques extérieures de

notre adoration; c'est pour cela que nous nous assemblons dans les églises.

D. De quoi devons-nous rendre à la Sainte-Trinité nos actions de grâces ?

R. De trois grâces particulièrement. 1. De nous avoir créés à son image. 2. De nous avoir rachetés par la mort de Jésus-Christ. 3. De nous sanctifier par la venue du Saint-Esprit.

Histoire du baptême de Jésus-Christ. St. Matthieu, ch. 3.

PRATIQUES. 1. Tous les jours, à son réveil, adorer la Sainte-Trinité, et la remercier des trois bienfaits que l'on vient d'expliquer; notre création, notre rédemption et notre sanctification.

2. Quand on passe près d'une église, y entrer quelquefois pour adorer Dieu, et suppléer, autant qu'il est en nous, à l'oubli de tant de gens qu'il comble de biens, et qui ne songent point à lui.

FÊTE DU SAINT-SACREMENT.

D. QUAND est-ce que le Saint-Sacrement a été institué par Notre Seigneur ?

R. C'est le Jeudi-saint, la veille de sa mort.

D. Pourquoi l'a-t-il institué ?

R. Pour nous montrer l'excès de son amour en donnant son propre corps pour la nourriture de nos âmes ?

D. Pourquoi l'Eglise en remet-elle à ce jour la solennité.

R. C'est qu'étant occupée le Jeudi-saint, de la passion de Jésus-Christ, elle ne peut donner les marques de joie que demande un si grand bienfait.

D. Quels sont les desseins de l'Eglise dans cette fête ?

R. C'est, 1. De montrer la fermeté de sa foi sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 2. De rendre au Fils de Dieu, présent dans ce mystère tous les hommages que la reconnaissance inspire. 3. De réparer, par ses adorations, les crimes de ceux qui l'offensent dans ce sacrement.

D. Qui sont ceux qui offensent Jésus-Christ dans ce sacrement ?

R. Ce sont, 1. Les hérétiques, qui refusent de croire sa présence réelle dans l'Eucharistie. 2. Les impies, qui le reçoivent indignement. 3. Les chrétiens

lâches, qui négligent de le recevoir, ou qui le font avec tiédeur.

D. Pourquoi porte-t-on le Saint-Sacrement dans les rues?

R. C'est, 1. Pour reconnaître la puissance souveraine de Jésus-Christ, qui, comme notre roi, doit triompher dans les villes de son obéissance. 2. Pour sanctifier, par sa présence, nos rues et nos maisons. 3. Pour exciter, par ce spectacle, la foi et la piété des fidèles.

D. Quels sentiments doivent occuper nos cœurs en ce jour?

R. Ce sont principalement ceux d'un amour ardent pour Jésus-Christ.

D. Pourquoi?

R. Parce que Jésus-Christ ne pouvait nous donner une marque plus sensible de sa tendresse, que de se donner, comme il fait, pour être notre nourriture.

D. Que concluez-vous de là?

R. Qu'à un amour si grand doit répondre, de notre part, un grand amour: autrement nous serions des ingrats.

Parabole d'un roi qui fit les noces de son fils. St. Matthieu, ch. 22.

PRATIQUES, 1. Être assidu, pendant l'octave, à passer quelque temps chaque jour, devant le Saint-Sacrement exposé: s'associer à d'autres personnes, pour y aller tour à tour, afin qu'il ne reste pas sans adorateurs.

2. Continuer cette pratique pendant le reste de l'année, Jésus-Christ restant dans les tabernacles pour y attendre nos adorations, quoique si peu de chrétiens songent à les lui rendre.

3. Dans le temps qu'on passera ainsi, devant le Saint-Sacrement s'occuper des bontés que le Sauveur nous témoigne dans ce mystère; lui demander la victoire de nos passions, et la grâce de l'aimer de plus en plus; prier pour l'Eglise et la conversion des pécheurs.

ASSOMPTION DE LA SAINTE VIERGE.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par l'Assomption de la sainte Vierge?

R. Nous entendons que la sainte Vierge, après sa mort, fut enlevée dans le ciel en corps et en âme, et placée au-dessus de tous les anges et de tous les saints.

D. Pourquoi croyons-nous que Dieu lui a fait cette faveur?

R. A cause de sa dignité et de sa grande sainteté.

- D. Quelle est cette dignité ?
- R. Celle de mère de Dieu, qui est la plus grande dignité dont une pure créature puisse être ornée.
- D. En quoi consiste cette grande dignité ?
- R. 1. En ce qu'elle a été exempte de tout péché actuel, même véniel, pendant toute sa vie. 2. En ce qu'elle a été exempte du péché originel, selon le sentiment commun des théologiens, que l'Eglise autorise par la fête qu'elle célèbre de sa conception. 3. En ce que son cœur fut embrasé de l'amour le plus fervent, et qui ne fit qu'augmenter jusqu'à sa mort.
- D. Quels sentimens devons-nous avoir à l'occasion de la gloire de la sainte Vierge ?
- R. Des sentimens de joie et de confiance.
- D. Pourquoi des sentimens de joie ?
- R. Parce que la sainte Vierge étant notre mère, nous devons nous réjouir de la voir si honorée.
- D. Pourquoi des sentimens de confiance ?
- R. Parce qu'elle veut bien nous accorder sa protection, auprès de son fils.
- D. Dans quelle occasion devons-nous recourir plus particulièrement à elle ?
- R. 1. A l'heure de la mort, pour obtenir la grâce de mourir saintement. 2. Pendant la vie, pour conserver la vertu de chasteté.
- D. Que demande-t-elle de ceux qui veulent obtenir sa protection ?
- R. L'imitation de ses vertus.
- D. Quelles vertus doit-on particulièrement imiter en elle ?
- R. Son amour pour Jésus-Christ, son humilité et sa pureté.
- D. Ceux qui disent avoir dévotion à la sainte Vierge et qui croupissent dans le péché, ont-ils une vraie dévotion envers elle ?
- R. Non, il n'y a pas de vraie dévotion, sans la pénitence.

Histoire de Judith qui délivre le peuple Juif.

Liv. de Judith, ch. 10 et suivans.

- PRATIQUES. 1. Invoquer la sainte Vierge pour le moment de notre mort, et lui dire souvent avec dévotion cette prière de l'Eglise, *Sainte Marie Mère de Dieu, &c.*
2. Pratiquer, plus particulièrement pendant l'octave, quelques-unes des vertus de la sainte Vierge.
3. Réciter quelquefois le chapelet avec dévotion, en méditant les grandeurs, les mystères et les vertus de la sainte Vierge, et demandant à Dieu d'y participer.

REMARQUE.

Dans les catéchismes que l'on fait pour préparer les enfans à la première communion, on pourra, suivant les circonstances et la portée de ceux qu'on instruit, faire usage des instructions détaillées sur les sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, contenues dans le présent catéchisme, depuis la page 49, jusqu'à la page 68.

INSTRUCTIONS

POUR PRÉPARER A LA

CONFIRMATION.

- I. DU SACREMENT DE CONFIRMATION, EN GÉNÉRAL.
- D. Qu'est-ce que la confirmation ?
- R. La Confirmation est un sacrement qui donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces.
- D. Qu'est-ce que le Saint-Esprit ?
- R. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte-Trinité.
- D. Pourquoi nous est-il donné dans la Confirmation ?
- R. Pour nous rendre parfaits chrétiens.
- D. Comment la Confirmation nous rend-elle parfaits chrétiens ?
- R. En nous donnant la force de confesser Jésus-Christ.
- D. Qu'est-ce que confesser Jésus-Christ ?
- R. C'est se déclarer hautement pour lui et pour les maximes saintes qu'il nous a enseignées.

- D. Jésus-Christ exige-t-il que nous nous déclarions de la sorte ?
- R. Oui, puisqu'il dit dans l'évangile, qu'au jour du jugement il confessera devant son Père céleste, ceux qui l'auront confessé devant les hommes, et qu'il rougira de ceux qui auront rougi de lui et de sa doctrine.
- D. Ce sacrement est-il absolument nécessaire pour être sauvé ?
- R. Non, mais ceux qui le négligent; se privent de l'abondance des grâces que ce sacrement communique.
- D. Est-ce offenser Dieu que de ne pas recevoir la Confirmation ?
- R. Oui, si c'est par négligence, par mépris ou par attachement au péché.
- D. Quelles dispositions faut-il apporter à la Confirmation ?
- R. Il faut y apporter, 1. La connaissance des mystères de la religion. 2. L'état de grâce sanctifiante, 3. Un grand désir de recevoir le Saint-Esprit.
- D. Celui qui recevrait la Confirmation en état de péché mortel, ferait-il un grand péché ?
- R. Oui, il commettrait un sacrilège, et ne recevrait pas le Saint-Esprit.
- D. Que faut-il donc faire avant que de recevoir ce sacrement, si l'on est coupable de quelque péché ?
- R. Il faut purifier son âme par le sacrement de pénitence.

II. DU SACREMENT DE PÉNITENCE QUI SERT DE PRÉPARATION A LA CONFIRMATION.

N. B. Il faut voir, dans le petit catéchisme, l'article 5e. du chapitre des sacrements, ou ci-dessus page 49, xxix. *De la Pénitence*; et en prendre ce qui est plus à la portée de ceux qu'on instruit pour la Confirmation.

III. DES EFFETS DE LA CONFIRMATION, ET DES DONNS DU SAINT-ESPRIT

- D. QUELS sont les effets du sacrement de Confirmation ?
- R. Il y en a cinq. 1. Il nous donne le Saint-Esprit. 2. Il nous le donne avec l'abondance de ses grâces. 3.

Il nous fait parfaits chrétiens. 4. Il imprime dans notre âme un caractère qui ne s'efface point. 5. Il nous donne la force de confesser librement la foi.

- D. Quel est le premier effet du sacrement de Confirmation ?
- R. C'est de donner le Saint-Esprit à tous ceux qui le reçoivent avec de bonnes dispositions.
- D. N'avons-nous pas déjà reçu le Saint-Esprit dans le Baptême ?
- R. Oui, nous l'avons reçu, mais non pas avec une si grande abondance de grâces.
- D. Quel est le second effet de la Confirmation ?
- R. C'est qu'en nous donnant le Saint-Esprit, elle nous donne toute l'abondance de ses grâces,
- D. Quelles grâces communique-t-elle plus particulièrement ?
- R. Ce sont celles qu'on appelle ordinairement les dons du Saint-Esprit.
- D. Quels sont ces dons ?
- R. Il y en a sept, savoir : la sagesse, l'intelligence, la science, le conseil, la piété, la force et la crainte de Dieu.
- D. Qu'entendez-vous par le don de *sagesse* ?
- R. J'entends une connaissance sublime de Dieu, et des biens éternels qu'on possède en lui.
- D. Qu'entendez-vous par le don d'*intelligence* ?
- R. J'entends une lumière qui rend notre esprit capable de comprendre les mystères de notre religion.
- D. Qu'entendez-vous par le don de *science* ?
- R. J'entends une connaissance de toute les choses du monde, et de l'usage que nous en devons faire par rapport à notre salut.
- D. Qu'entendez-vous par le don de *conseil* ?
- R. C'est une lumière intérieure, qui nous fait discerner dans l'occasion, comment nous devons nous conduire, pour la plus grande gloire de Dieu.
- D. Qu'est-ce que le don de *piété* ?
- R. C'est celui qui dispose notre cœur à aimer Dieu tendrement.

- D. Qu'est-ce que le don de *force* ?
 R. C'est celui qui nous donne des forces pour résister courageusement au mal, et pour pratiquer la vertu avec ardeur, dans le service de Dieu.
 D. Qu'est-ce que le don de *crainte de Dieu* ?
 R. C'est celui qui fait appréhender souverainement de déplaire à Dieu, et d'être séparé de lui.
 D. D'où vient qu'il y a tant de gens qui ont reçu la Confirmation, et qui n'ont pas toutes ces grâces ?
 R. C'est qu'ils n'ont pas reçu la grâce de ce sacrement, étant mal disposés, ou qu'ils l'ont perdue après l'avoir reçue.
-

IV. SUITE DES EFFETS DE LA CONFIRMATION.

- D. QUEL est le troisième effet de la confirmation ?
 R. Elle nous rend parfaits chrétiens.
 D. Comment est-ce que la confirmation nous rend parfaits chrétiens ?
 R. C'est en nous rendant plus forts et plus courageux dans la foi.
 D. Est-ce pour cela que ce sacrement est appelé Confirmation ?
 R. Oui, parce qu'il nous confirme et nous affermit dans la profession de la foi.
 D. Y a-t-il de la différence entre un chrétien qui n'est que baptisé, et celui qui est confirmé ?
 R. Oui, celui qui n'est que baptisé doit être regardé comme un enfant faible par rapport à celui qui a été confirmé; et celui-ci doit être regardé comme un homme fait, qui est dans la force de son âge.
 D. Qu'est-ce que le quatrième effet de ce sacrement ?
 R. C'est le caractère ineffaçable qu'il imprime dans nos âmes.
 D. Quel effet produit ce caractère ?
 R. 1. Il nous marque pour être les soldats de Jésus-Christ et les ennemis du démon. 2. Il empêche qu'on ne puisse réitérer ce sacrement.

- D. Est-ce qu'on ne peut recevoir la Confirmation qu'une fois ?
- R. Oui, et celui qui la recevrait deux fois ferait un sacrilège.

V. DU CINQUIÈME EFFET DE LA CONFIRMATION.

- D. QUEL est le cinquième effet du sacrement de la Confirmation ?
- R. Il nous donne la force de confesser librement Jésus-Christ, même au péril de notre vie.
- D. Qu'entendez-vous par confesser librement la foi de Jésus-Christ, même au péril de notre vie ?
- R. J'entends suivre et pratiquer les maximes de l'évangile, sans craindre ceux qui voudraient nous empêcher, quand même ils nous menaceraient de nous faire souffrir toutes sortes de tourmens.
- D. Y a-t-il quelqu'un qui veuille nous empêcher de professer la religion chrétienne ?
- R. Il y avait autrefois des tyrans qui faisaient mourir dans les tourmens les chrétiens qui ne voulaient pas renoncer à la foi de Jésus-Christ; et maintenant il y a des libertins et des mondains qui, pour nous corrompre, méprisent et persécutent ceux qui suivent les maximes de l'évangile.
- D. S'il y avait encore maintenant des persécuteurs de la religion qui fissent mourir tous ceux qui feraient profession de la foi, que devrions-nous faire ?
- R. Nous devrions mépriser leurs menaces, et mourir plutôt que de renoncer à la foi de Jésus-Christ, ou même plutôt que d'en dissimuler le moindre article.
- D. Qu'est-ce qui nous donne la force de mépriser ainsi la mort et les tourmens pour la foi de Jésus-Christ ?
- R. C'est la grâce de Dieu, qui nous est particulièrement donné par le sacrement de Confirmation.
- D. Que fait encore la grâce de la Confirmation ?
- R. Elle donne aussi la force, 1. De ne rien craindre ni les railleries, ni les persécutions des mondains. 2. De résister aux attraites du monde et de ses plaisirs. 3. De souffrir avec courage la peine qu'il y a à

mortifier ses sens et ses passions. 3. 4- De résister avec plus de fermeté aux tentations du démon.

VI. DES CÉRÉMONIES PRINCIPALES AVEC LESQUELLES ON DONNE LA CONFIRMATION.

D. De qui doit-on recevoir la Confirmation ?

R. C'est de l'Évêque.

D. Quelles sont les principales cérémonies qu'il emploie, pour conférer ce sacrement ?

R. 1. Il récite des prières. 2. Il impose les mains sur la tête de ceux qu'il confirme. 3. Il leur fait une onction au front, avec le saint-chrême. 4. Il fait sur eux le signe de la croix. 5. Il les touche sur la joue comme s'il leur donnait un petit soufflet, en disant ; *Que la paix soit avec vous.*

D. Pourquoi l'Évêque récite-t-il ces prières ?

R. C'est pour attirer le Saint-Esprit sur ceux qu'il va confirmer.

D. Que signifie l'imposition des mains qu'il fait sur eux ?

R. Elle signifie que le Saint-Esprit vient reposer dans l'âme de celui qui reçoit comme il faut ce sacrement.

D. Qu'est-ce que le saint-chrême dont il fait une onction sur le front ?

R. C'est un composé d'huile d'olive et de baume que l'Évêque consacre, chaque année, le Jeudi-saint, avec beaucoup de prières et de cérémonies.

D. Pourquoi emploie-t-on l'huile dans cette onction ?

R. C'est pour signifier, par la vertu qu'a cette liqueur de s'étendre et de fortifier, l'abondance, la douceur et la force de la grâce que le Saint-Esprit répand en nous.

D. Que signifie le baume mêlé avec l'huile ?

R. Il signifie, par sa bonne odeur, le bon exemple que le chrétien confirmé doit donner.

D. Pourquoi l'Évêque fait-il l'onction sur le front de celui qu'il confirme ?

R. C'est pour marquer que le confirmé ne doit point rougir de professer la foi et les maximes de Jésus-Christ.

- D. Pourquoi fait-il sur lui le signe de la croix ?
 R. C'est pour marquer que toute la vertu du sacrement vient de la croix et de la passion de Jésus-Christ.
 D. Pourquoi l'Evêque touche-t-il le confirmé sur la joue, comme s'il lui donnait un petit soufflet ?
 R. C'est pour marquer qu'un chrétien confirmé doit être prêt à souffrir toutes sortes d'affronts et de peines pour la foi de Jésus-Christ.

VII. DES DISPOSITIONS AVEC LESQUELLES IL FAUT
 APPROCHER DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

- D. QUELLES sont les dispositions avec lesquelles il faut approcher du sacrement de Confirmation ?
 R. Il y en a deux sortes, les unes regardent le corps, et les autres l'âme.
 D. Quelles sont celles qui regardent le corps ?
 R. Il faut être proprement et modestement vêtu ; il faut se mettre à genoux devant l'Evêque, et avoir les yeux baissés, la tête droite et le front découvert.
 D. Quelles sont celles de l'âme ?
 R. Il faut exciter en soi un grand désir de recevoir le Saint-Esprit que donne ce sacrement.
 D. Quels actes faut-il produire, plus particulièrement ?
 R. Il y en a quatre, 1. Des actes de foi sur tous les mystères de la religion, et particulièrement sur la vérité et les vertus de ce sacrement. 2. Des actes d'humilité, se reconnaissant indigne de recevoir le Saint-Esprit dans son cœur souillé tant de fois par le péché, et dont il veut cependant faire son temple. 3. Des actes d'amour pour cet Esprit-Saint qui veut bien venir en nous. 4. Il faut aussi inviter, avec ferveur, le Saint-Esprit à venir dans notre âme, pour y habiter, et en bannir le péché pour jamais.
 D. A quoi faut-il prendre garde, quand on a reçu la sainte onction que l'Evêque fait sur le front de ceux qu'il confirme ?
 R. Il ne faut pas se toucher le front, mais attendre qu'il ait été essuyé par un des prêtres qui assistent l'Evêque.

- D. Quand on a reçu ce sacrement, de quoi faut-il s'occuper ?
- R. On doit se retirer à l'écart, pour prier avec moins de distractions; et, étant à genoux, il faut, 1. Remercier Dieu de la grande grâce qu'il vient de nous faire. 2. Se consacrer entièrement au Saint-Esprit, le priant de faire de nous ce qu'il lui plaira pour sa gloire, et de nous compter au nombre de ses fidèles soldats. 3. Lui demander de conserver l'abondance de la grâce qu'il vient d'y répandre, et de mourir plutôt que de la perdre jamais. 4. Faire résolution de pratiquer désormais les maximes de l'évangile, sans craindre les railleries, ni les mépris, ni les persécutions des gens du monde.

VIII. DES MOYENS DE CONSERVER LA GRÂCE DE LA CONFIRMATION.

- D. Est-il bien important de conserver l'abondance des grâces que l'on a reçues, avec le Saint-Esprit, dans la Confirmation ?
- R. Oui, pour trois raisons, 1. Parce que c'est le plus précieux trésor que l'on puisse posséder. 2. Parce qu'il est très-difficile de recouvrer ces grâces, quand on les a perdues. 3. Parce qu'on ne reçoit qu'une fois le sacrement de Confirmation qui les donne.
- D. Que faut-il faire pour conserver ces grâces.
- R. Il faut faire trois choses, 1. Le demander souvent à Dieu, et avec le plus de terreur qu'on le peut. 2. Renouveler, tous les ans, à pareil jour que celui auquel on a été confirmé, le souvenir du sacrement que l'on a reçu et en faire de même le jour de la Pentecôte, qui est consacré à honorer la venue du Saint-Esprit dans les premiers fidèles. 3. Eviter particulièrement tous les péchés qui sont opposés à la grâce de la Confirmation.
- D. Quels sont ces péchés ?
- R. C'est 1. De parler sans respect des mystères de la religion, ou souffrir qu'on en parle mal ainsi en notre pré-

sence. 2. D'avoir honte de paraître dévot, et de pratiquer les bonnes œuvres, et pour cela, les omettre ou s'en cacher. 3. De manquer à ses obligations, dans la crainte de souffrir quelque perte ou quelque mauvais traitement. 4. De dissimuler sa foi et sa religion.

D. Celui qui, se trouvant avec des infidèles ou des hérétiques, dissimulerait sa foi, faisant semblant d'être infidèle ou hérétique, sans avoir dessein d'y renoncer dans son cœur, ferait-il un grand péché ?

R. Oui, il ferait un grand péché ; car il n'est pas permis de dissimuler ainsi sa foi, non plus que d'y renoncer.

PRIÈRE AVANT LA CONFIRMATION.

Esprit Saint, qui, malgré mes faiblesses et mes imperfections, ne dédaignez pas de venir habiter en moi, je m'humilie profondément à la vue de votre divine majesté. Faites-moi la grâce de reconnaître de plus en plus la grandeur et l'excellence du bienfait dont vous voulez m'honorer, afin que je redouble mes efforts pour vous recevoir dignement ; ou plutôt, Esprit de bonté, de pureté et d'amour, bannissez de mon cœur tout ce qui pourrait vous déplaire, et préparez-y vous-même votre demeure. Ainsi soit-il.

PRIÈRE APRÈS AVOIR REÇU LA CONFIRMATION.

MON Dieu, que vous êtes riche en miséricordes ! Après m'avoir adopté pour votre enfant par le baptême, vous avez voulu encore me rendre parfait chrétien par la Confirmation. Je sens tout le prix de cette nouvelle faveur ; mais je sens aussi les obligations qu'elle m'impose. Je ne serai plus simplement votre enfant, mais le soldat de Jésus-Christ, et le défenseur de la doctrine céleste qu'il est venu enseigner sur la terre. Donnez-moi par votre divin Esprit, la force dont j'ai besoin, pour soutenir ma foi, avec une constance inaltérable, par mes paroles, par mes actions, et même par le sacrifice de ma propre vie, s'il est nécessaire ; afin qu'après avoir combattu généreusement pour la foi, et terminé saintement ma course, je mérite de recevoir de vos mains la couronne de justice. Ainsi soit-il.

PRIÈRES DU MATIN.

† *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.
Ainsi soit-il.*

BÉNIE soit à jamais la très-sainte et très-adorable Trinité. Ainsi soit-il.

Dieu éternel et tout-puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, qui êtes ici présent, je crois en vous, j'espère en vous, je vous adore et je vous aime de tout mon cœur.

Je vous remercie, mon Dieu, des biens sans nombre que j'ai reçus de vous, principalement de m'avoir créé, de m'avoir racheté par votre Fils, de m'avoir fait enfant de votre Eglise, et de m'avoir conservé cette nuit.

Mon Dieu, je vous offre mes pensées, mes paroles, mes actions, mon travail et tout ce que j'aurai à souffrir aujourd'hui en union aux souffrances et aux actions de Jésus-Christ mon Sauveur, et en pénitence de mes fautes. Préservez-moi, Seigneur, de tout péché ; disposez de moi et de tout ce qui m'appartient, selon votre bon plaisir, et faites-moi la grâce d'accomplir en tout votre sainte volonté. Ainsi soit-il.

L'ORAISON DOMINICALE.

NOTRE Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel, donnez nous au jourd'hui notre pain quotidien, et pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous induisez point en tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

LA SALUTATION ANGÉLIQUE.

Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.

Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

LE SYMBOLE DES APÔTRES.

Je crois en Dieu le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ; et en Jésus-Christ son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts ; est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts. Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Réciter les commandemens de Dieu et de l'Eglise, page 149.

LA CONFESSION DES PÉCHÉS.

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours vierge, à saint Michel archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les saints (et à vous, mon père), que j'ai grandement péché, en pensées, en paroles et en œuvres ; par ma faute, par ma faute, par ma très-grand faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie toujours vierge, saint Michel archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les saints (et vous, mon père), de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, et que, nous ayant pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. R. Ainsi soit-il.

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. R. Ainsi soit-il.

KYRIE, ele
Christe, e
Kyrie, ele
Jesu, aud
Jesu, exa
Pater de
nobis
Fili, Red
Spiritus
Sancta T
Jesu, fili
Jesu, spl
Jesu, can
Jesu, rex
Jesu, sol
Jesu, fili
Jesu, ad
Jesu, De
Jesu, pa
Jesu, ma
Jesu, po
Jesu, pa
Jesu, ob
Jesu, m
Jesu, an
Jesu, an
Jesu, D
Jesu, an
Jesu, ex
Jesu, z
Jesu, D
Jesu, r
Jesu, P
Jesu, t
Jesu, b
Jesu, l
Jesu, s
Jesu, b
Jesu, v
Jesu, f
Jesu, m
Jesu, l
Jesu, l
Jesu,

LITANIES DU ST. NOM DE JÉSUS.

KYRIE, eleison.
 Christe, eleison.
 Kyrie, eleison.
 Jesu, audi nos.
 Jesu, exaudi nos.
 Pater de cœlis, Deus, Miserere nobis
 Fili, Redemptor mundi, Deus,
 Spiritus Sancte Deus,
 Sancta Trinitas, unus Deus,
 Jesu, fili Dei vivi
 Jesu, splendor Patris,
 Jesu, candor lucis æternæ,
 Jesu, rex gloriæ,
 Jesu, sol justitiæ,
 Jesu, fili Mariæ virginis,
 Jesu, admirabilis,
 Jesu, Deus fortis,
 Jesu, pater futuri sæculi,
 Jesu, magni consilii angele,
 Jesu, potentissime,
 Jesu, patientissime,
 Jesu, obedientissime,
 Jesu, mitis et humilis corde,
 Jesu, amator castitatis,
 Jesu, amator noster,
 Jesu, Deus pacis,
 Jesu, auctor vitæ,
 Jesu, exemplar virtutum,
 Jesu, zelator animarum,
 Jesu, Deus noster,
 Jesu, refugium nostrum,
 Jesu, Pater pauperum,
 Jesu, thesaurus fidelium
 Jesu, bone pastor,
 Jesu, lux vera,
 Jesu, sapientia æterna,
 Jesu, bonitas infinita,
 Jesu, via et vita nostra,
 Jesu, gaudium angelorum,
 Jesu, rex patriarcharum,
 Jesu, inspirator prophetarum,
 Jesu, magister apostolorum,
 Jesu, doctor evangelistarum

Miserere nobis.

Jesu, fortitudo martyrum,
 Jesu, lumen confessorum,
 Jesu, puritas virginum, [um.
 Jesu, corona sanctorum omni-
 Propitius esto, Parce nobis,
 Jesu.
 Propitius esto, Exaudi nos, Jesu
 Ab omni malo, Libera nos, Jesu.
 Ab omni peccato, Libera nos.
 Jesu.
 Ab irâ tuâ,
 Ab insidiis diaboli,
 A spiritu fornicationis,
 A morte perpetuâ,
 A neglectu inspirationum tua-
 rum,
 Per mysterium sanctæ incarna-
 tionis tuæ,
 Per nativitatem tuam,
 Per infantiam tuam,
 Per divinissimam vitam tum
 Per labores tuos,
 Per agoniam et passionem
 tuam,
 Per crucem et derelictionem
 tuam,
 Per languores tuos,
 Per mortem et sepulturam tuam
 Per resurrectionem tuam,
 Per ascensionem tuam,
 Per gaudia tua,
 Per gloriam tuam,
 Agnus Dei, qui tollis peccata
 mundi, Parce nobis, Jesu.
 Agnus Dei, qui tollis peccata
 mundi, Exaudi nos, Jesu,
 Agnus Dei, qui tollis peccata
 mundi, Miserere nobis, Jesu.
 Jesu, audi nos.
 Jesu, exaudi nos.
 v. Sit nomen Domini benedic-
 tum ;
 r. Ex hoc nunc et usque in
 sæculum.

Libera nos, Jesu

OREMUS.

DOMINE Jesu Christe, qui dixisti: petite, et accipietis; quærite et invenietis; pulsate, et aperietur vobis; quæsumus, da nobis petentibus, divinissimi tui amoris affectum, ut te, toto corde, ore et opere diligamus, et a tua nunquam laude cessemus: qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. R. Amen.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

SAINTE VIERGE, mère de Dieu, ma mère et ma patronne, je me mets sous votre protection, et je me jette, avec confiance, dans le sein de votre miséricordieuse bonté. Soyez, ô mère de bonté, mon refuge dans mes besoins, ma consolation dans mes peines, et mon avocate auprès de votre adorable Fils, aujourd'hui, tous les jours de ma vie, et principalement à l'heure de ma mort.

A L'ANGE GARDIEN.

ANGE du ciel, mon fidèle et charitable guide, obtenez-moi d'être si fidèle à vos inspirations, et de régler si bien mes pas, que je ne m'écarte en rien de la voie des commandemens de mon Dieu.

AU SAINT PATRON.

GRAND SAINT N. dont j'ai l'honneur de porter le nom, protégez-moi, priez pour moi afin que je puisse servir Dieu comme vous sur la terre, et le glorifier éternellement avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

Suit la prière pour les vivants et pour les morts.

RÉPANDEZ, Seigneur, &c. De profundis, &c., et le reste, comme en la prière du soir, pages 151 et 152.

Au nom du père, &c.



† In no

Bene
semper,

Dieu
Esprit,
le ciel
que vo

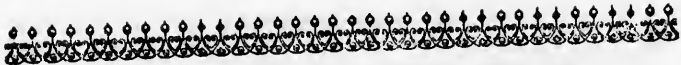
Je v
présen
et ma

Seigne
vous é
vous é
aime
aimab
pour l

Mo
j'ai re
de m'
m'av
servé

Es
ténèb
péché
mon
les h
de le

Ex
pensé



PRIÈRES DU SOIR.

† *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.*

Benedicta sit sancta et individua Trinitas et nunc et semper, et per infinita seculorum secula. R. Amen.

Dieu éternel et tout puissant, Père, et Fils, et Saint-Esprit, un seul Dieu, en trois personnes, qui remplissez le ciel et la terre, je crois que vous êtes ici présent, et que vous écoutez ma prière.

Je vous adore, ô mon Dieu, prosterné en votre divine présence. Je vous reconnais pour mon premier principe et ma dernière fin; pour le créateur et le souverain Seigneur de toutes choses. Je crois en vous, parce que vous êtes la vérité même. J'espère en vous, parce que vous êtes infiniment bon et infiniment puissant. Je vous aime de tout mon cœur, parce que vous êtes infiniment aimable. J'aime aussi mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous.

Mon Dieu, je vous remercie des biens sans nombre que j'ai reçus de vous, pendant toute ma vie; principalement de m'avoir créé, de m'avoir racheté par votre Fils, de m'avoir fait enfant de votre Eglise, et de m'avoir conservé pendant cette journée.

Esprit-Saint, source éternelle de lumières, dissipez les ténèbres qui me cachent la grandeur et le nombre de mes péchés. Faites-m'en concevoir une si grande horreur, ô mon Dieu, que je le haïsse, s'il se peut, autant que vous les haïssez vous-même, et que je ne craigne rien tant que de les commettre à l'avenir.

Examinons les péchés que nous avons commis aujourd'hui par pensées, par paroles, par actions ou omissions.

ACTE DE CONTRITION. .

GRAND Dieu, c'est pour l'amour de vous et parce que vous êtes infiniment aimable, que je déteste, avec la plus vive douleur, tous les péchés que j'ai eu le malheur de commettre aujourd'hui, et dans toute ma vie. Effacez-les, mon Dieu, dans le sang précieux de votre très-cher Fils; et conservez-moi dans le désir sincère que j'ai, et dans la ferme résolution que je prends de ne jamais vous offenser.

PATER noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum : adveniat regnum tuum: fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra: panem nostrum quotidianum da nobis hodie; et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris: et ne nos inducas in tentationem; sed libera nos a malo. Amen.

AVE, Maria, gratiâ plena; Dominus tecum: benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus.

Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in horâ mortis nostræ. Amen.

CREDO in Deum, Patrem omnipotentem, creatorem cœli et terræ, et in Jesum Christum, filium ejus unicum, Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Mariâ virgine; passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus; descendit ad inferos; tertiâ die resurrexit à mortuis, ascendit ad cœlos; sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis, inde venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum; carnis resurrectionem, vitam æternam, Amen.

CONFITEOR Deo omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaëli archangelo, beato Joanni Baptistæ sanctis apostolis Petro et Paulo, omnibus sanctis, (et

tibi, pat
opere: r
Ideo pro
Michaële
sanctos
(et te pa
Miseric
nostris,
Indul
torum n
Dominu

N. B.
comme ci

1. Un
2. Die
3. Les
4. Pér
5. Ho
6. Imp
7. Le
8. Fa
9. I'
10. R

1. Lo
2. L

tibi, pater,) quia peccavi nimis cogitatione, verbo et opere: meâ culpa, meâ culpa, meâ maximâ culpâ. Ideo precor beatam Mariam semper virginem, beatum Michaëlem archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, (et te pater,) orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et dimissis peccatis nostris, perducatur nos ad vitam æternam. R. Amen.

Indulgentiam, absolutionem, et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. R. Amen.

N. B. On peut réciter alternativement, ces prières, en français, comme ci-dessus, pages 143 et 144.

LES DIX CONMANDEMENS DE DIEU.

1. Un seul Dieu tu adoreras, et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement.
4. Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras de fait, ni volontairement.
6. Impudique point ne seras, de corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment.
8. Faux témoignage ne diras, ni ne mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne désireras, qu'en mariage seulement.
10. Bien d'autrui ne désireras, pour les avoir injustement.

LES SEPT COMMANDEMENS DE L'ÉGLISE.

1. Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement.
2. Les dimanches messe entendras, et les fêtes pareillement.

3. Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâque humblement.
5. Quatre-temps, vigiles, jeuneras, et le carême entièrement.
6. Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi même.
7. Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement.

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE.

KYRIE, eleison,
 Christe, eleison,
 Kyrie, eleison,
 Christe, audi nos,
 Christe, exaudi nos,
 Pater de cœlis Deus, Miserere nobis.
 Fili, Redemptor mundi, Deus, Miserere nobis;
 Spiritus Sancte, Deus, Miserere nobis
 Sancta Trinitas, unus Deus, Miserere nobis.
 Sancta Maria, Ora pro nobis.
 Sancta Dei genitrix
 Sancta virgo virginum,
 Mater Christi,
 Mater divinæ gratiæ,
 Mater purissima,
 Mater castissima,
 Mater inviolata,
 Mater intemerata,
 Mater amabilis,
 Mater admirabilis,
 Mater Creatoris,
 Mater Salvatoris
 Virgo prudentissima,
 Virgo veneranda,
 Virgo prædicanda,
 Virgo potens,
 Virgo clemens,
 Virgo fidelis,
 Speculum justitiæ,
 Sedes sapientiæ
 Causa nostræ lætitiæ,

Ora pro nobis.

Vas spirituale,
 Vas honorabile,
 Vas insigne devotionis,
 Rosa mystica,
 Turris davidica,
 Turris eburnea,
 Domus aurea,
 Fœderis arca,
 Janua cœli,
 Stella matutina,
 Salus infirmorum,
 Refugium peccatorum,
 Consolatrix afflictorum
 Auxilium christianorum
 Regina angelorum,
 Regina patriarcharum,
 Regina prophetarum,
 Regina apostolorum,
 Regina martyrum,
 Regina confessorum,
 Regina virginum,
 Regina sanctorum omnium,
 Regina sine labe concepta,
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Parce nobis, Domine.
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, Exaudi nos, Domine.
 Agnus Dei, qui tollis peccata mundi. Miserere nobis.
 Christe audi nos.
 Christe exaudi nos.
 v, Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.
 r. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Ora pro nobis.

GRATI
 infunde:
 carnation
 ad resu
 Christu

Mon
 Soyez
 cœur p
 tentati
 qu'il es
 des bie
 moi, l
 en con
 que po
 tifiée,
 R. A
 Mo
 en l'h
 pris s
 de se
 Sa
 patro
 sous
 exem
 heur

PR
 R
 mes
 de v
 not
 âme
 roy
 pou
 les

OREMUS.

GRATIAM, tuam, quæsumus Domine mentibus nostris infunde: ut, qui angelo nuntiante Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem, ad resurrectionis gloriam perducamur, per eundem Christum Dominum nostrum. R. Amen.

PRIÈRE A JÉSUS-CHRIST.

Mon Sauveur Jésus-Christ, ne m'abandonnez point. Soyez ma lumière dans les ténèbres. Vivez dans mon cœur pendant le sommeil. Conservez-moi pur dans les tentations du démon, qui n'est mon ennemi que parce qu'il est le vôtre. Soyez mon repos, vous qui êtes celui des bienheureux dans le ciel. Ayez les yeux ouverts sur moi, lorsque les miens seront fermés; et faites, je vous en conjure, par votre grâce, que je n'use du sommeil, que pour satisfaire à une nécessité que vous avez sanctifiée, et non point à la mollesse que vous condamnez. R. Ainsi soit-il.

Mon Dieu, je vous offre le repos que je vais prendre, en l'honneur du repos que Jésus-Christ mon Sauveur a pris sur la terre; et mon réveil de demain, en l'honneur de ses réveils et de sa sainte résurrection.

Sainte Vierge Marie, saints anges gardiens, saints patrons, tous les saints et saintes du paradis, recevez-moi sous votre protection; obtenez-moi une nuit tranquille, exempte de tout péché, et la grâce d'une sainte et heureuse mort. R. Ainsi soit-il.

PRIÈRE POUR LES VIVANTS ET POUR LES MORTS.

RÉPANDEZ, Seigneur, vos bénédictions sur mes parents, mes bienfaiteurs, mes amis et mes ennemis. Remplissez de vos lumières notre saint père le Pape, monseigneur notre Archevêque, et tous ceux qui travaillent au salut des âmes. Gardez et sauvez notre roi (reine) et toute la famille royale. Protégez tous les magistrats et officiers établis pour nous gouverner. Secourez les pauvres, les affligés, les voyageurs et les malades. Perfectionnez les justes.

Convertissez les pécheurs, Ramenez les hérétiques. Eclairez les infidèles. Ayez pitié des âmes qui sont dans le purgatoire, et surtout de celles pour qui je suis spécialement obligé de prier, et mettez fin à leurs peines. R. Ainsi soit-il.

PSAUME 129.

De profundis clamavi ad te, Domine; Domine, exaudi vocem meam.

Fiant aures tuæ intendentes: in vocem deprecationis meæ.

Si iniquitates observaveris, Domine: Domine, quis sustinebit?

Quia apud te propitiatio est; et propter legem tuam sustinui te, Domine.

Sustinuit anima mea in verbo ejus: speravit anima mea in Domino.

A custodia matutina usque ad noctem: speret Israël in Domino.

Quia apud Dominum misericordia: et copiosa apud eum redemptio:

Et ipse redimet Israël: ex omnibus iniquitatibus ejus.

V. Requiem æternam dona eis, Domine.

R. Et lux perpetua luceat eis.

V. Requiescant in pace. R. Amen.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

OREMUS.

FIDELIUM, Deus, omnium conditor et redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum, remissionem cunctorum tribue peccatorum: ut indulgentiam, quam semper optaverunt, piis supplicationibus consequantur: qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. R. Amen:

V. Requiescant in pace. R. Amen.

ANGELUS. (*)

V. ANGELUS Domini nuntiavit Mariæ.

R. Et concepit de Spiritu Sancto.

Ave, Maria, &c.

V. Ecce ancilla Domini.

R. Fiat mihi secundum verbum tuum.

Ave, Maria, &c.

V. Et verbum caro factum est.

R. Et habitavit in nobis.

Ave, Maria, &c.

V. Ora pro nobis, sancta Dei genitrix.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

GRATIAM tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut, qui angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus; per passionem ejus et crucem, ad resurrectionis gloriam perducamur. Per eundem Christum Dominum nostrum,

R. Amen,

† *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen*

(*) N. B.—Quand la prière du soir se fait publiquement dans l'église, pendant le carême l'angelus ne se dit qu'après la bénédiction (qui est donnée avec le cibo.re.)

On trouve cette prière en français à la page 113.

Les prières du soir ci-dessus sont celles qui se lisent publiquement à la cathédrale, pendant le carême.

MANIÈRE DE BAPTISER UN ENFANT QUI EST EN
DANGER DE MORT.

Il faut que celui qui baptise, verse de l'eau naturelle ou ordinaire, sur la tête de l'enfant, en disant lui-même, en même temps, ces paroles : " Je te baptise au nom
" du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."

FETES D'OBLIGATION.

DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC.

Tous les dimanches de l'année.

La Circoncision de Notre-Seigneur, 1er janvier.

L'Epiphanie de N. S. 6 janvier.

L'Annonciation de la Ste. Vierge, 25 mars. (*)

L'Ascension de N. S. 40 jours ap. Pâques.

La fête du S. Sacrement ou Fête-Dieu, jeudi ap. la Ste. Trinité.

La fête des apôtres St. Pierre et St. Paul. 29 juin.

La Toussaint, 1er novembre.

La Conception de la Ste. Vierge, 8 décembre,

Noël ou la Nativité de N. S. 25 décembre.

SOLENNITÉS REMISES AU DIMANCHE.

La Purification de la Ste, Vierge.

La fête de St. Joseph.

La fête de St. Jean-Baptiste.

L'Assomption de la Ste. Vierge.

La Nativité de la Ste. Vierge.

La fête de St. Michel.

La fête du patron ou du titulaire des églises paroissiales.

FETES ATTACHÉES AUX DIMANCHES.

Le 2ème Dimanche après l'Epiphanie—Le Saint Nom de Jésus.

Le 2ème Dimanche après Pâque—Le Patronage de St. Joseph.

Le 3ème Dimanche après Pâque—La Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph.

Le 1er Dimanche de juillet—Le Précieux Sang de N. S. J. C.

Le 2ème Dimanche dans le mois de juillet—La dédicace de la cathédrale et des autres églises du diocèse.

[*] Quand la fête de l'Annonciation est transférée, elle cesse d'être d'obligation

Le Dimanche après l'octave de l'Assomption—Le Cœur très-pur de Marie.

Le Dimanche dans l'octave de la Nativité de la Ste. Vierge.—
Le Saint Nom de Marie.

Le 3ème Dimanche de septembre—Les Sept Douleurs de la Ste. Vierge,

Le 1er Dimanche d'octobre—Le Saint Rosaire.

Le 2ème Dimanche d'octobre—La Maternité de la Ste. Vierge.

Le 3ème Dimanche d'octobre—La pureté de la Ste. Vierge.

Le 4ème Dimanche d'octobre—Le Patronage de la Ste. Vierge.

JEUNES D'OBLIGATIONS. [*]

10. Les Quatre-temps, c'est-à-dire,
Les premiers mercredi, vendredi et samedi,
après le 1er dimanche du Carême,
après la fête de la Pentecôte,
après le 14 septembre,
après le 13 décembre ou après le 3e. dim. de l'Avent.
20. Le Carême tout entier excepté les dimanches.
30. Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.
40. Les vigiles de Noël, de la Pentecôte des apôtres St. Pierre et St. Paul, de l'Assomption et de la Toussaint.

JOURS MAIGRES OU D'ABSTINENCE. [†]

10. Tous les Quatre-temps de l'année.
20. Tous les vendredis, de l'année, excepté celui où tomberait le fête de Noël.
30. Les jours des vigiles où l'on observe le jeûne. [voir 40 ci-dessus.]
40. Le mercredi des cendres et les trois jours suivants.
50. Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines du Carême.
60. Le dimanche des Rameaux et les six jours de la semaine sainte.
70. Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

N. B. Les jours de semaine du Carême où il y a dispense de l'abstinence, c'est-à-dire, les lundis, mardis, et jeudis des cinq premières semaines, on ne doit faire qu'un seul repas en gras, et il n'est pas permis de faire usage de poisson dans ce repas.

[*] Tels qu'ils doivent être observée d'après l'Indult, accordé en 1844, par N.S. P. le Pape Grégoire XVI.

[†] D'après l'indult cité plus haut.

COMMENCEMENT DE L'AVENT.

Le premier Dimanche de l'Avent est toujours le Dimanche le plus proche de la fête de St. André, soit avant, soit après savoir : entre le 27^e jour de novembre et le 3^e de décembre exclusivement.

TEMPS OÙ LA CÉLÉBRATION DES MARIAGES N'EST PAS PERMIS.

La célébration des mariages est défendue depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à l'Épiphanie inclusivement : et depuis le Mercredi des cendres jusqu'au Dimanche de QUASIMODO aussi inclusivement.



TABLE

DU GRAND CATÉCHISME.

DE la nécessité du catéchisme,	page 13
Du signe de la croix,	14
De Dieu et de ses perfections,	15
Du Credo, ou du symbole des apôtres,	17
Suite du 1. article du symbole, sur ces paroles, <i>Créateur du ciel et de la terre,</i>	18
Suite du 1. article du symbole, création des anges et chute des démons,	19
Suite du 1. article du symbole, des bons anges,	20
Suite du 1. article du symbole, création de l'homme,	21
Suite du 1. article du symbole, chute du premier homme, et péché originel,	22
Des 2. et 3. articles du symbole,	24
Des 4. et 5. articles du symbole,	25
Des 6. et 7. articles du symbole,	26
Des 8. et 9. articles du symbole,	28
Suite du 9. article du symbole, de la communion des saints	29
Des 10. 11. et 12. articles du symbole,	30
Du péché actuel,	32
Des péchés capitaux, de l'orgueil,	33
De l'avarice, la luxure et l'envie,	34
De la colère et de la paresse,	36
Du scandale,	37
Du péché véniel,	38
De la grâce,	39
Du <i>Pater</i> ou oraison dominicale,	41
Suite du <i>Pater</i> ,	42
Des sacrements,	44
Du baptême,	45
Suite du baptême,	46
De la confirmation,	48
De la pénitence en général,	49
De l'examen de conscience,	51
De la contrition,	52
Des qualités que doit avoir la contrition,	54

Des moyens d'avoir une bonne contrition,	page 55
Du ferme propos de ne plus offenser Dieu,	57
De la confession,	58
Exercice pour la confession,	60
De la satisfaction,	62
Suite de la satisfaction et des bonnes œuvres,	64
De l'eucharistie,	66
De la communion,	68
Exercice pour la communion,	70
De l'action de grâce après la sainte communion,	73
Des différentes sortes de communions,	75
De la première communion	77
Du saint sacrifice de la messe,	78
Suite du saint sacrifice de la messe,	80
De l'extrême-onction,	82
De l'ordre et du mariage,	84
De la mort,	85
Du jugement,	86
De l'enfer,	87
Du paradis,	89
Du purgatoire,	90
Des commandemens de Dieu, du premier commandement.	
De la Foi,	91
Suite du 1. commandement, de l'espérance et de la charité.	92
Suite du 1. commandement, de l'adoration de Dieu,	94
Du 2. commandement,	95
Du 3. commandement,	96
Du 4. commandement,	98
Du 5. commandement,	99
Des 6. et 9. commandemens,	100
Des 7. et 10. commandemens,	102
Du 8. commandement,	103
De l'Eglise et de ses commandemens.	104
Suite de l'Eglise,	106
De l'écriture-sainte,	107
De la prière,	109
De la vie chrétienne,	110
De la prière appelée l'Angelus.	113
TABLE DU CATÉCHISME POUR LES FÊTES.	
FÊTE de Noël,	115
La Circoncision,	116
Epiphanie ou la fête des Rois,	117
La Purification, de l' <i>Ave, Maria</i> ,	119
Du dimanche gras, et de la gourmandise,	120
Premier dimanche du carême. Du jeûne,	121

TABLE.

159

L'Annonciation,	page 123
Dimanche des Rameaux, passion de Jésus-Christ,	124
Pâque, résurrection de Jésus-Christ,	126
Ascension de Jésus-Christ,	127
Pentecôte, descente du Saint-Esprit,	128
Fête de la Sainte-Trinité,	129
Fête du Saint-Sacrement,	131
Assomption de la Sainte-Vierge,	132
INSTRUCTION POUR PRÉPARER A LA CONFIRMATION.	
Du sacrement de la confirmation en général,	134
Du sacrement de pénitence qui sert de préparation à la confirmation,	135
Des effets de la confirmation, et des dons du Saint-Esprit,	135
Suite des effets de la confirmation,	137
Du cinquième effet de la confirmation,	138
Des cérémonies principales avec lesquelles on donne la confirmation,	139
Des dispositions avec lesquelles il faut approcher du sacrement de confirmation,	140
Des moyens de conserver la grâce de la confirmation.	141
Prière avant et après la confirmation,	142
Prières du matin,	143
Prières du soir,	147



